

Ressources budgétaires pour 2002 - Fixation de divers tarifs, taxes et droits

M. LE MAIRE, Rapporteur : Après examen par la Municipalité des propositions émanant des commissions, il est proposé au Conseil Municipal de fixer comme suit le montant des tarifs, taxes et droits correspondant aux prestations assurées par la Ville de Besançon dans divers domaines et qui entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2002.

I - Droits de place (augmentation moyenne : 2,3 %)

A. Foires et marchés

Tarifs de base	2001	Propositions 2002
	€	
<i>A. Maraîchers, revendeurs détaillants, «petits paniers», autres commerçants, brocanteurs, fripiers artisans, démonstrateurs</i>		
le mètre linéaire par demi-journée	0,73	0,75
le mètre linéaire par jour	1,35	1,38
abonnement mensuel (2 demi-journées sur 4 semaines)	6,11	6,25
<i>B. Dimanches et jours fériés</i>		
le mètre linéaire par demi-journée	1,11	1,14
le mètre linéaire par jour	1,59	1,63
<i>C. Vente de fleurs Toussaint</i>		
le mètre linéaire	6,37	6,52
<i>D. Vente de sapins</i>		
forfait par case de 13 m ² par jour	15,47	15,83
forfait par case de 13 m ² - 9 jours	77,29	79,07

B. Allée couverte restructurée - Droits mensuels

N° des cases	Tarif 2001	Propositions 2002
	€	
1	174,63	178,65
2	314,27	321,50
3	314,27	321,50
4	244,45	250,07
5	523,81	535,86
6	314,27	321,50
7	209,54	214,35
8	314,27	321,50
9	209,54	214,35
10	204,89	209,60
11	217,28	222,28
12	217,28	222,28
13	217,28	222,28
14	217,28	222,28
15	217,28	222,28
16	217,28	222,28
17	217,28	222,28
18	217,28	222,28
19	217,28	222,28
20	217,28	222,28
21	76,07	77,82
22	76,07	77,82
23	130,35	133,35
24	204,89	209,60
25	217,28	222,28
26	217,28	222,28
27	217,28	222,28
28	217,28	222,28
29	217,28	222,28
30	217,28	222,28
31	217,28	222,28
32	217,28	222,28
33	217,28	222,28
34	204,89	209,60
35	227,38	232,61
36	227,38	232,61

Frais de gardiennage par mois et par case : 7,95 €.

C. Dispositions générales applicables aux foires et marchés

Les abonnements sont payables par mois (ou par trimestre) et d'avance. Sans préjudice des sanctions prévues au règlement, tout retard entraîne l'application d'une amende égale à 10 % du droit à recouvrer par semaine ou partie de semaine.

D'autre part, dans tous les cas où il est prévu un tarif à l'abonnement, la location mensuelle constitue le mode normal d'occupation. Le tarif à la journée ou à la demi-journée n'est en conséquence consenti qu'à titre exceptionnel pour occupation supplémentaire dans la limite des emplacements disponibles.

Pour permettre le lancement de nouveaux marchés de quartier, l'Administration se réserve la possibilité de supprimer les droits de place pendant les trois premiers mois.

D. Manifestations publicitaires

	2001	Propositions 2002
	€	
par emplacement (12 m ² et plus) par véhicule et par jour	30,57	31,27
par emplacement (moins de 12 m ²) par véhicule et par jour	15,02	15,37

E. Expositions de véhicules d'occasion et de caravanes

	2001	Propositions 2002
	€	
par véhicule et par jour	3,55	3,63

F. Autres expositions

	2001	Propositions 2002
	€	
le m ² par jour	0,63	0,64

G. Fêtes foraines

	2001	Propositions 2002
	€	
<i>a) Fêtes de quartier (8 jours)</i>		
jusqu'à 200 m ² - le m ²	0,92	0,94
de 200 à 400 m ² - le m ²	0,65	0,66
au-dessus de 400 m ² - le m ²	0,57	0,58
véhicules autos et habitables	2,80	2,86
remorques	1,74	1,78
<i>b) Fêtes de Pâques (15 jours - 3 dimanches)</i>		
jusqu'à 200 m ² - le m ²	1,89	1,93
de 200 à 400 m ² - le m ²	1,23	1,26
au-dessus de 400 m ² - le m ²	1,08	1,10
véhicules autos et habitables	5,45	5,58
remorques	3,55	3,63

H. Cirques

	2001	Propositions 2002
	€	
Forfait par jour	423,35	433,08
Forfait nettoyage	779,32	797,24

I. Cirques de quartier

	2001	Propositions 2002
	€	
Forfait par jour	54,58	55,84

J. Échoppes mobiles - Droits mensuels

	2001	Propositions 2002
	€	
a) Produits non transformés (fleurs, fruits, légumes)	48,10	49,21
b) Produits artisanaux (bibelots, objets d'art)	60,98	62,38
c) Produits alimentaires (pizzas, frites, merguez, etc.)	83,47	85,39
d) Glaces et produits apparentés (zones piétonnes)	166,82	170,66
e) Marrons chauds	166,82	170,66
f) Autres produits	215,72	220,68

K. Artisans

	2001	Propositions 2002
	€	
Stationnement voies piétonnes prix par jour	18,60	19,03
Carnet stationnement	27,44	28,07

L. Taxis - Droits de stationnement

	2001	Propositions 2002
	€	
Redevance mensuelle	32,47	33,22

II - Fourrière à animaux (augmentation moyenne : 2,3 %)

	2001	Propositions 2002
	€	
Pension journalière chiens	5,64	5,77
Pension journalière chats	2,90	2,97
Frais de capture	38,26	39,14

III - Atelier de distillation (augmentation moyenne : 2,3 %)

	2001	Propositions 2002
	€	
Location journée pour résidents à Besançon	22,56	23,08
Location journée pour non-résidents à Besançon	37,35	38,21
Forfait nettoyage	57,63	58,95

IV - Affichage publicitaire - Occupation du domaine communal par la Société AVENIR

A) Tarif 2002 des panneaux suivants : 958 € face/an ; ce tarif sera automatiquement revalorisé les années suivantes en fonction des variations de l'indice INSEE construction

- Rue de Dole, angle rue Einstein (2 faces)
- Rue Léo Lagrange (angle rue Mallarmé) (2 faces)
- Rue Léo Lagrange (Palais des Sports) (2 faces)
- Rue Léo Lagrange (stade annexe) (4 faces)
- Rue Jacquard (1 face)
- Rue Jacquard (1 face en partie masquée)
- Boulevard François Mitterrand (2 faces).

Tout autre panneau posé ultérieurement sera facturé sur cette base.

B) Occupation de fait par les panneaux visés par les contrats des 30 septembre 1986, 4 juillet 1989 : régularisation de la redevance d'occupation soit 762 €/face/an depuis l'expiration de ces contrats :

- jusqu'en mai 2002 pour les 6 faces du mur de l'avenue Gaulard (démolition du mur à cette date)
- jusqu'au 31 décembre 2001 pour les autres panneaux
- jusqu'à la date de dépose du panneau Bd Kennedy (pour travaux).

V - Autorisations de voirie (augmentation moyenne : 2,3 %)

Tableau A

N° des articles	Désignation	Unité d'application	Durée d'application	2001	Propositions 2002
				€	
1	Tableau réclame (ou panneau réclame)	m ²	an	9,45	9,67
2	Porte menus	u	an	9,45	9,67
3	Appareil de distribution automatique	u	an	54,58	55,84
4	Terrasse de café (y compris arbustes, plantes, garnitures et passages)	m ²	an	11,01	11,26
5	Terrasse couverte	m ²	an	47,34	48,43
6	Étalage (y compris plantes, garnitures et passages)	m ²	an	43,30	44,30
7	Enseignes provisoires (calicot) - Emplacement spécifique sur le domaine public	m ²	semaine	10,52	10,76
8	Enseignes provisoires (calicot) sur un bâtiment, parallèle à la façade	m ²	semaine	5,45	5,58
9	Préenseignes (panneaux réclame signalant un commerce en fond de cour)	u	an	9,45	9,67
10	Autres autorisations (correspondant au droit minimum)	u	an	54,88	56,14
11	Autres autorisations ponctuelles	u	jour	54,88	56,14
12	Autres autorisations (enseignes, alignements divers)	u		54,88	56,14
13	Dépose affichettes				
	droit minimum	1 à 10	par	62,05	63,48
	par dizaine supplémentaire	10	dépose	31,10	31,82

Tableau B - Permis de stationnement

N° des articles	Désignation	Unité d'application	Durée d'application	2001	Propositions 2002	% augm.
				€		
1	Occupation temporaire du sol par : * des matériaux de construction * échafaudage * emprise de chantier * bennes * camion nacelle, béton, pompe grue, etc.	m ²	semaine	1,23	1,25	1,63
1 bis	Plus-value pour occupation sur stationnement payant	m ²	semaine	1,84	1,85	0,54
2	Occupation temporaire du sur-sol (par câble aérien ou canalisation)	m	semaine	0,30	0,30	-
3	Accès entrée charretière	u	u	54,88	55,00	0,22
4	Autres Permis de stationnement	u	u	54,88	55,00	0,22

Tableau C - Permissions de voirie

N° des articles	Désignation	Unité d'application	Durée d'application	2001	Propositions 2002	% augm.
				€		
1	Occupation extraordinaire du sol ou du sous-sol par des ouvrages	m ²	an	10,98	11,00	0,18
2	Occupation extraordinaire du sol ou du sous-sol par des câbles ou canalisations	m	an	10,98	11,00	0,18
3	Miroir	u	an	63,27	63,30	0,05
4	Accès station service	u	an	54,88	55,00	2,18

Modalités d'application concernant les tableaux A, B, C

Article 1^{er} : En zone piétonnière et semi-piétonnière :

Centre-ville : Grande Rue, Rue Bersot, Place du Huit Septembre, Place Pasteur, Rue Pasteur, Place Marulaz, Rue de la République et Rue d'Alsace devant le bâtiment Saint-Pierre, Rue des Boucheries, Place de la Révolution, Rue des Granges, Rue Battant, Rue Courbet, Rue Claude Pouillet, Faubourg Rivotte.

Planoise : Rue Marc Bloch, Rue André Malraux, Place René Cassin, Rue André Boulloche, Avenue du Parc, Square Van Gogh, Rue Picasso, Place de l'Europe, Rue Léonard de Vinci, Rue Albrecht Dürer, Rue Henri Matisse, Rue Gauguin, Rue Goya, Rue Rembrandt, Rue Renoir, Rue Pierre Rubens, Rue Jules Gauthier, Rue Charles de Montalembert, Rue Bonnefoy :

Les prix du tableau A, du tableau B (sauf 1 bis) du tableau C (articles 1, 2) sont doublés.

Article 2 : Le droit minimum perçu par autorisation ou permission sera de :

55,00 € (+ 0,22 %) hors zone piétonnière ou semi-piétonnière,

110,00 € (+ 0,22 %) en zone piétonnière ou semi-piétonnière.

Article 3 : Le premier droit des autorisations mentionnées au tableau A et des permissions de voirie du tableau C, sera ramené à la moitié de la redevance annuelle si la demande a été faite le second semestre de l'année, mais en appliquant toujours le droit minimum.

Article 4 : L'exonération des droits d'occupation de la voie publique sera maintenue lors du ravalement de façade, conformément à la délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 1986 ; toutefois, elle sera limitée dans le temps à raison d'une semaine d'exonération pour 75 m² de façade ravalée à l'aplomb du domaine public, les ouvertures étant comptées comme surface pleine.

Article 5 : Les surfaces autorisées par l'arrêté de voirie devront être rigoureusement respectées. Chaque infraction constatée par un surveillant du domaine public fera l'objet d'une rectification du permis de stationnement ou de l'émission d'un permis complémentaire.

Article 6 : La mise en place de mini-benne et de sac à gravats (contenance égale ou inférieure à 1 m³) sera exonérée des droits d'occupation de la voie publique à condition que la durée de pose soit égale ou inférieure à trois jours pour les mini-bennes et 24 heures pour les sacs à gravats. Ces dispositions sont applicables pour chaque chantier tous corps d'état confondus.

Article 7 : Les associations à but non lucratif régies par la loi de 1901 désirant placer des enseignes provisoires seront exonérées des droits de voirie à condition qu'aucune publicité étrangère à l'association ne figure sur les calicots : en aucun cas les calicots ne seront autorisés en travers des voies.

Article 8 : Ce tarif s'appliquera pour toute autorisation délivrée après le 31 décembre 2001.

Enlèvement de graffiti

1) le contrat annuel de maintenance et de nettoyage des supports avec participation financière du propriétaire de l'immeuble dont les façades ne sont pas protégées par un traitement préalable anti-graffiti

Tarifs dégressifs par tranches :

- * Tranche de 0 à 50 ml : 5,70 €/ml (- 0,35 %)
- * Tranche > 50 ml : 2,85 €/ml (- 6,56 %)
- * Tranche de 0 à 125 m² : 2,30 €/m² (+ 0,44 %)
- * Tranche > 125 m² : 1,15 €/m² (- 5,73 %).

2) le contrat annuel de maintenance et de nettoyage des supports sans participation financière du propriétaire de l'immeuble dont les façades sont protégées par un traitement préalable anti-graffiti

- Gratuit

3) la facturation au forfait horaire hors contrat

- Tarif : 91,50 € TTC/heure (+ 0,03 %).

Délivrance de clefs, télécommandes, prêt de panneaux

1) Prêt de clefs de bornes

Tarif : caution de 45,75 € (+ 0,04 %)

2) Délivrance de télécommandes

Tarif : caution de 45,75 € (+ 0,04 %)

3) Prêt de panneaux

Tarif : caution de 76,25 € (+ 0,03 %)

VI - Concessions de terrains, droits et taxes afférents aux opérations effectuées dans les cimetières

Une hausse moyenne de 2,3 % est proposée pour les tarifs concernant les concessions et taxes d'inhumation.

Concessions : droits et taxes	Concessions		Taxe d'inhumation		
	Durée et type de concession	2001	Propositions 2002	2001	Propositions 2002
		€		€	
15 ans pleine terre (2 m ²)	190,56	195,00	55,34	56,60	
30 ans pleine terre (2 m ²)	348,65	356,70	81,10	82,90	
50 ans pleine terre (2 m ²)	695,78	711,80	81,10	82,90	
Perpétuelle pleine terre (ne fait plus l'objet de concessions nouvelles)			140,41	143,60	
30 ans constructible (2,5 m ²)	434,78	444,90	162,21	165,90	
50 ans constructible (2,5 m ²)	870,18	890,20	162,21	165,90	
perpétuelle constructible (2,5 m ²)	5 661,80	5 792,00	275,93	282,30	
Jardin d'urnes 30 ans :					
terrain	173,49	177,50	33,54	34,30	
Jardin d'urnes (Saint-Claude) 30 ans :					
terrain avec caveau	488,75	500,00	33,54	34,30	
caveau	315,26	322,60			
Jardin d'urnes 50 ans :					
terrain	434,78	444,90	33,54	34,30	
Jardin d'urnes (Saint-Claude) 50 ans :					
terrain avec caveau	750,05	767,30	33,54	34,30	
caveau	315,26	322,60			
Columbarium de Saint-Ferjeux	211,14	216,00	33,54	34,30	
Columbarium de Saint-Claude :					
pour les 5 premières années	529,30	541,50	33,54	34,30	
renouvellement pour 5 ans	320,75	328,10			
Droit de séjour au dépositaire					
du 1 ^{er} au 15 ^{ème} jour	gratuit	gratuit			
à partir du 16 ^{ème} jour, par journée	5,56	5,60			
Reprise de fosses	110,07	112,70			
Terrain non concédé			55,18	56,60	

Vacations de police pour les opérations funéraires : 14,50 €/vacation.

Crématorium

	2001	Propositions 2002
	€	
Redevance de crémation :		
adulte	370,45	379,00
enfant jusqu'à 1 an	102,90	103,80
enfant de 1 à 12 ans	205,50	210,20
Crémation après exhumation :		
cercueil inhumé depuis moins de 5 ans	370,45	379,00
cercueil inhumé depuis plus de 5 ans	205,50	210,20
Location de la salle de cérémonies	65,25	66,80
Taxe de crémation	33,54	34,30

VII - Hygiène*A. Bains douches*

	2001	Propositions 2002	% augm.
	€		
Douches enfants	0,63	0,64	1,59
Douches adultes	1,40	1,43	2,14
Bains	2,67	2,73	2,25

B. Désinfection et désinsectisation

	2001	Propositions 2002	% augm.
	€		
<i>Désinfection au poste</i>			
étuve complète	9,76	9,98	2,25
<i>Transport des objets à désinfecter</i>			
moins de 5 km	7,32	7,49	2,32
plus de 5 km	9,76	9,98	2,25
<i>Désinfection ou désinsectisation à domicile</i>			
F1	22,87	23,40	2,32
F2	26,83	27,44	2,27
F3	30,03	30,72	2,30
F4	36,28	37,11	2,29
F5	39,64	40,55	2,30
F6 et plus	44,21	45,23	2,31
Litre de produit insecticide posé dans les collectivités	17,38	17,78	2,30
Immeuble (par logement) ou collectivité	12,81	13,10	2,26
Foyer-logement (par logement)	1,68	1,72	2,38
<i>Dératisation</i>			
Raticide, le kg (blé empoisonné)	6,40	6,55	2,34
Raticide, le kg (bloc hydrofuge ou granulés)	11,74	12,01	2,30
Souricide, le kg	14,18	14,51	2,33
Forfait déplacement + intervention	16,16	16,53	2,29
<i>Divers</i>			
Test fumigène	10,98	11,23	2,28

VIII - Installations sportives*A. Complexe sportif municipal Léo Lagrange*

	2001	Propositions 2002	% augm.
	€		
Stade Honneur			
<i>droit fixe de location</i>	123,48	125,00	1,20
<i>droit proportionnel</i> pour les clubs extérieurs, 10 % sur la recette brute totale			
<i>droit supplémentaire</i> pour manifestation nocturne (tarif unique)	463,45	468,00	1,00

B. Location du Palais des Sports

	2001	Propositions 2002	% augm.
	€		
Salle Honneur			
<i>Tarif 1</i>			
Compétitions ou matches de propagande nationaux ne comportant que des amateurs et organisés par un club extérieur, une ligue régionale ou une fédération			
a) occupation maximum de 6 heures : forfait + un droit supplémentaire de 5 % sur la part de la recette brute supérieure à 3 820 €	144,83	148,16	2,3
b) occupation dépassant 6 heures : forfait + un droit supplémentaire de 5 % sur la part de la recette brute supérieure à 3 820 €	258,40	264,34	2,3
<i>Tarif 2</i>			
Manifestations sportives avec la participation de professionnels (tennis, catch, boxe, basket-ball, ...) : forfait + un droit supplémentaire de 5 % sur la part de la recette brute supérieure à 3 820 €	884,20	904,54	2,3
<i>Tarif 2 bis</i>			
Prestations pour organisation de manifestations sportives amateurs ou professionnelles	643,33	658,13	2,3
<i>Tarif 3</i>			
Spectacles - variétés			
1) Les spectacles de variétés pourront avoir lieu les mardi, mercredi et jeudi, si la salle n'a pas été retenue préalablement pour une manifestation sportive. Aucun spectacle au Palais des Sports ne pourra être annoncé par la presse ou par voie d'affiches avant d'avoir fait l'objet d'une demande écrite à M. le Maire et avoir reçu sa réponse positive			
2) L'organisateur sera responsable des dégâts. Un état des lieux sera dressé, en sa présence, avant et à la fin du spectacle. L'établissement devra être totalement libéré (matériel compris) au plus tard à 1 h 30. En cas de dépassement, les heures de nuit effectuées par le personnel municipal seront à la charge de l'organisateur.			
3) Un dédit, sous forme de chèque adressé au Trésorier Principal de Besançon Municipale, sera exigé dès que la demande de location aura été acceptée.	766,82	784,46	2,3
4) Une caution sera versée par tout organisateur au moins 3 jours francs avant le spectacle à double fin : pour garantie en cas de dégâts éventuels et indemnisation des frais d'installation engagés par la Ville	6 125,40	6 266,68	2,3

	2001	Propositions 2002	% augm.
	€		
5) Un droit de location est fixé par séance. Un droit supplémentaire de 5 % sera exigé sur la part de recette brute supérieure à 3 820 €. L'organisateur fournit le podium réglementaire agréé par la Commission de Sécurité	6 125,40	6 266,28	2,3
6) Le Contrôleur Municipal du Palais des Sports sera chargé de la vérification de la recette			
7) M. le Maire pourra, dans certains cas, accorder une dérogation au tarif ci-dessus (tarif culturel). L'organisateur fournit le podium réglementaire agréé par la Commission de Sécurité	2 356,10	2 389,43	2,3
8) Les prestations exceptionnelles seront facturées en sus (détail ci-après) :			
Prestations supplémentaires :			
- nettoyage des chaises	414,66	424,20	2,3
- nettoyage de la moquette de protection	414,66	424,20	2,3
9) Prestations pour nettoyage et remise en état des lieux	3 070,32	3 140,92	2,3
10) Remplacement plaques moquette endommagée	32,80 par plaque	33,55 par plaque	2,3
<i>Tarif 4</i>			
Scolaires, universitaires et militaires pour finales ou matches importants - forfait	160,07	163,75	2,3
<i>Tarif 5</i>			
Entraînement			
Salle Honneur (clubs extérieurs à Besançon)	105,34	107,76	2,3
Gymnase annexe - utilisation gratuite pour tous les matches et les entraînements des clubs de Besançon. Pour tous les cas non prévus au présent règlement, la Ville de Besançon se réserve le droit de fixer le tarif en tenant compte du but des organisateurs et de la qualité du spectacle			
Sécurité			
Obligation de se conformer aux règles contenues :			
- dans le décret n° 97.646 du 31 mai 1997 et la circulaire du 25 août 1997 relatifs à l'organisation des manifestations à but lucratif pouvant accueillir plus de 1 500 personnes			
- dans l'arrêté municipal relatif à la mise à disposition du Palais des Sports			

C. Palais des Sports : buvette

	2001	Propositions 2002	% augm.
	€		
Buvette avec autorisation de vente de confiseries et de glaces	176,08	180,13	2,3
1) avec occupation conjointe de la Salle Honneur pendant les manifestations de sociétés sportives de Besançon à caractère amateur	399,42	408,61	2,3
2) soirées récréatives des associations sportives bisontines à caractère amateur	992,44	1 015,25	2,3
3) soirées récréatives des associations de Besançon déclarées en Préfecture. Une caution sera exigée, quel que soit le bénéficiaire de cette location	992,44	1 015,25	2,3
4) autres utilisateurs à but lucratif par journée d'occupation	1 410,92	1 443,37	2,3
5) buvette du premier étage avec occupation conjointe de la Salle Honneur pendant les spectacles de variétés	415,42	424,97	2,3

D. Installations sportives municipales

	2001	Propositions 2002	% augm.
	€		
Clubs de Besançon	gratuité	gratuité	
Clubs extérieurs à Besançon, Liges, Fédérations, Scolaires et Universitaires :			
- salles de réunions : une journée	84,61	86,55	2,29
- salles de réunions : une demi-journée	43,14	44,10	2,23
- gymnases : redevance horaire	27,75	28,40	2,34
- terrains engazonnés et athlétisme : redevance horaire	43,91	44,90	2,25
- terrains stabilisés : redevance horaire	11,13	11,30	1,53
- terrain synthétique : redevance horaire	23,93	24,45	2,17
- plateau EPS : redevance horaire	6,48	6,60	1,85

E. Tennis de la Malcombe

	2001	Propositions 2002	% augm.
	€		
Forfait horaire comprenant vestiaires et douches :			
Simple (coût horaire par personne) pour les Bisontins et les habitants de la Communauté d'Agglomération sur présentation d'un justificatif	2,06	2,10	1,94
Double (coût horaire pour 3 ou 4 personnes)	4,95	5,00	1,01
Paiement de la carte annuelle pour les Bisontins et les habitants de la Communauté d'Agglomération sur présentation d'un justificatif	7,62	7,65	0,39
Tarif individuel passager	5,41	5,50	1,66
Supplément pour utilisation nocturne (le court)	2,06	2,10	1,94
Supplément pour utilisation nocturne (le court) - 5 tickets	7,62	7,65	0,39
Pour 4 utilisations, pour les adhérents entre 12h15 et 14h15, une heure gratuite sera accordée dans ce créneau horaire			
Carte d'abonnement «adultes» 10 tickets	15,24	15,25	0,07
Carte d'abonnement jeunes (- 18 ans) et étudiants sur présentation de justificatifs 10 tickets	12,20	12,25	0,41
Débit de boissons :			
Boîtes	0,99	1,00	1,01
Eau minérale - Berlingots	0,53	0,55	3,77

IX - Stationnement

A. Parkings Mairie et Marché - Abonnements (augmentation moyenne : environ 0,2 %)

Types d'abonnements	2001			2002		
	Mois	Trimestre	Année	Mois	Trimestre	Année
	€			€		
Résident nuit	30,49	86,90	304,90	30,50	87,00	305,00
Résident permanent	57,93	167,69	564,06	58,00	168,00	564,50
Affaire lundi/vendredi	57,93	167,69	564,06	58,00	168,00	564,50
Affaire mardi/samedi	57,93	167,69	564,06	58,00	168,00	564,50
Affaire lundi/samedi	73,94	214,19	720,32	74,00	214,50	720,50
Affaire permanent	102,14	285,08	975,67	102,50	285,50	976,00

Abonnement affaire : accès au parc de 7 heures à 20 heures.

Abonnement Résident nuit : accès au parc de 17 heures à 9 heures.

Abonnement limité : 7 jours : 19,50 € - 15 jours : 30,50 €

B. Parking Cusenier - Parking Saint-Paul - Parking Petit Chamars - Abonnements (augmentation moyenne : 0,4 %)

Types d'abonnements	2001			2002		
	Mois	Trimestre	Année	Mois	Trimestre	Année
	€			€		
Résident	36,59	91,47	350,63	37,00	91,50	351,00
Affaire 6 jours	39,64	106,71	-	40,00	107,00	-

Les tarifs «Résident» sont réservés aux Bisontins habitant la Boucle.

C. Tarifs divers

Tarifs 2001	Propositions 2002		
	€	€	% Augm.
Forfait artisans par jour et par place	3,81	3,90	2,36
Ticket perdu ou carte détériorée	7,62	7,70	1,05
Caution carte parking	15,24	15,30	0,39
Stationnement payant sur voirie : tarif résident pour 24 heures	1,52	1,50	- 1,32
Parking Saint-Etienne (Citadelle) - Stationnement payant lors de la mise en place de la navette de bus gratuite en été - Par jour et par place	1,52	1,50	- 1,32

D. Frais de fourrière

Tarifs 2001	Propositions 2002		
	€	€	% Augmentation
Voiture particulière < 3,5 t			
Frais d'enlèvement	86,90	86,90	-
Jour de garde supplémentaire	4,57	4,60	0,66
Jour de garde supplémentaire dans le cadre d'une enquête judiciaire	3,20	3,20	-
Opération préalable	15,24	15,30	0,39
Restitution sur place	86,90	86,90	-
Intervention sauvegarde des véhicules (inondation, véhicules volés, ...)	53,36	53,40	0,07
Poids lourds > 3,5 t			
Frais d'enlèvement	121,96	122,00	0,03
Jour de garde supplémentaire	9,15	9,20	0,55
Opération préalable	22,87	22,90	0,13
Restitution sur place	121,96	122,00	0,03

Tarifs 2001		Propositions 2002	
Autres véhicules	€	€	% Augmentation
Frais d'enlèvement	45,73	45,80	0,15
Jour de garde supplémentaire	3,05	3,10	1,64
Opération préalable	7,62	7,70	1,05
Restitution sur place	45,73	45,80	0,15

X - Salles gérées par le Service de la Politique de la Ville

Salles de réunions	2001		Propositions 2002			
	Tarif normal ou tarif commercial	Tarif associatif	Tarif normal ou tarif commercial	% augm.	Tarif associatif	% augm.
	€				€	
Planoise Salle 23, avenue de Bourgogne Salles Fribourg (grande salle et petite salle)						
Montrapon Salles MPT (salle sports ou diffusion) Salle de l'Épitaphe						
Clairs-Soleils Salle MPT - 93, rue de Chalezeule Salle Point Public - 67 E, rue de Chalezeule						
- la journée	91,47	45,73	91,50	0,03	45,75	0,04
- la demi-journée	54,88	27,44	54,90	0,04	27,45	0,04

XI - Salles gérées par le Service Action Culturelle/Vie Associative

Salles associatives	2001			Propositions 2002		
	Tarif normal ou tarif commercial	Tarif associatif	Tarif normal ou tarif commercial	% augm.	Tarif associatif	% augm.
	€					
<p>Salle de réunions</p> <p>1. <i>Grandes salles</i> (300 places et plus) Battant - Malcombe pour une journée pour une demi-journée Caution salle Battant (pour utilisation matériel scénique) = 335 € (-0,12 %)</p> <p>2. <i>Salle moyennes</i> Centre Social des Orchamps - Maison de Quartier Ile de France (salle Mandela) - Centre 1901 (Les Fourgères) - Fort de Bregille (salle du Manège) - Centre Pierre Mendes France (3 salles / Hôtel de Ville 2ème étage (1 salle) / rue Viancin / 17 rue Haag (1 salle) / Maison de Quartier Ile de France (petite salle) pour une journée pour une demi-journée</p> <p>Salles d'expositions <i>Ancienne Poste</i> (tarif à la journée)</p> <p>Salle des Fêtes, soirées dansantes <i>Bregille - Fort ou salle du Manège</i> 1 jour la journée supplémentaire Pénalité en cas de dépassement horaire au-delà de 3 heures du matin - par heure Caution : pour l'ensemble de ces salles, elle sera identique au montant de la location pratiquée</p>	335,39 246,97	163,88 121,96	335,50 247,00	0,03 0,01	164,00 122,00	0,07 0,03
	€					
	91,47 54,88	45,73 27,44	91,50 54,90	0,03 0,04	45,75 27,45	0,04 0,04
	76,22	38,11	76,20	- 0,03	38,10	- 0,03
	335,39 164,64	213,43 106,71	335,40 164,65	0,002 0,006	213,45 106,70	0,009 - 0,009
	129,58	129,58	130,00	0,32	130,00	0,32

Salles associatives	2001			Propositions 2002		
	Tarif normal ou tarif commercial	Tarif associatif	Tarif normal ou tarif commercial	% augm.	Tarif associatif	% augm.
	€	€	€		€	
Malcombe utilisation samedi ou veille de jour férié utilisation un autre jour nettoyage (en cas de gratuité d'attribution de salle) Pénalité en cas de dépassement horaire au-delà de 3 heures du matin (soirée dansante) - par heure Caution : identique au prix de location pratiqué, elle ne sera demandée que pour les manifestations susceptibles de présenter des risques : spectacles (y compris sportifs), soirées dansantes, repas et repas dansants	657,06	378,07	658,00	0,14	378,10	0,008
	574,73	327,77	575,00	0,05	327,80	0,009
	114,34	114,34	114,50	0,14	114,50	0,14
	129,58	129,58	130,00	0,32	130,00	0,32

Salles associatives	2001			Propositions 2002			
	Tarif normal	Tarif associatif	Tarif culturel	% augm.	Tarif associatif	Tarif culturel	
	€	€	€		€	€	
Opéra-Théâtre pour une représentation pour une répétition + versement de 5 % sur recette brute supérieure à 6 000 € (+ 1,63 %)	1 189,10	579,31	350,63	0,08	580,00	351,00	
	594,55	426,86	350,63	0,08	427,00	351,00	

Kursaal**1. Grande salle et Petit Kursaal**

	2001		Propositions 2002			
	Tarif normal	Tarif associati f	Tarif normal	% augm.	Tarif associati f	% augm.
	€		€			
Grand Kursaal - par heure	91,47	45,73	91,50	0,03	46,00	0,59
Petit Kursaal - par heure	76,22	45,73	76,50	0,37	46,00	0,59
Caution : identique au prix de location pratiqué, elle ne sera demandée que pour les manifestations susceptibles de présenter des risques : spectacles (y compris sportifs), soirées dansantes, repas et repas dansants						

2. Salles Pellegrin, Thevenot, Bidault, Foyer de la Danse

	Immobilisation de la salle pendant 4 heures			Immobilisation de la salle pendant 8 heures		
	2001	Propos. 2002	% augm.	2001	Tarif culturel	% augm.
	€			€	€	
Amélie Pellegrin	16,77	17,00	1,37	32,01	32,00	- 0,03
Marcel Thevenot	19,82	20,00	0,91	38,87	39,00	0,33
Robert Bidault	24,39	24,50	0,45	49,55	49,60	0,10
Foyer de la Danse	34,30	34,30	-	68,60	68,60	-

3. Salles Proudhon, Colard, Risset

	Immobilisation de la salle pendant 4 heures						Immobilisation de la salle pendant 8 heures					
	Tarif normal			Tarif associatif			Tarif normal			Tarif associatif		
	2001	Propos. 2002	% augm.	2001	Propos. 2002	% augm.	2001	Propos. 2002	% augm.	2001	Propos. 2002	% augm.
	€			€			€			€		
Salle Colard/ Salle Risset - réunions, conférences, réceptions, colloques, congrès - expositions	121,20	121,20	-	72,41	72,50	0,12	160,83	161,00	0,11	96,81	97,00	0,20
Salle Proudhon - réunions, conférences, réceptions, colloques, congrès - expositions, bourses, salons, animations - spectacles, repas Caution : identique au prix de location - au-delà de 8 heures	161,60	161,60	-	96,81	97,00	0,20	128,82	129,00	0,14	64,79	65,00	0,32
							242,39	242,50	0,05	136,44	136,50	0,04
							177,60	177,60	-	86,13	86,50	0,43
							289,65	289,65	-	214,19	214,50	0,14
							390,27	390,50	0,06	312,52	312,50	- 0,006

4. Colloques, congrès, séminaires

a) Utilisation de toutes les salles du Kursaal (grande salle + petit Kursaal + salle Colard + salle Proudhon + salle Risset + salle Pellegrin + salle Thevenot + salle Bidault + Foyer de la Danse), soit 9 salles

	Tarif normal			Tarif associatif		
	2001	Propos. 2002	% augment.	2001	Propos. 2002	% augment.
	€			€		
1 jour	1931,53	1 931,50	- 0,001	1208,92	1 209,00	0,006
2 jours	2317,23	2 317,50	0,01	1448,27	1 448,50	0,02
3 jours	2736,46	2 736,50	0,001	1 770,70	1 770,70	-
4 jours	3 379,79	3 380,00	0,006	2 092,36	2 092,50	0,006
5 jours	4 180,91	4 181,00	0,002	2 574,86	2 575,00	0,005

b) Grande salle et Petit Kursaal

	Tarif normal			Tarif associatif		
	2001	Propos. 2002	% augment.	2001	Propos. 2002	% augment.
	€			€		
1 jour	1 126,60	1 126,60	-	804,93	805,00	0,008
2 jours	1 352,22	1 352,50	0,02	965,76	966,00	0,02
3 jours	1 609,86	1 610,00	0,008	1 158,61	1 159,00	0,03
4 jours	1 931,53	1 932,00	0,02	1 384,24	1 385,00	0,05
5 jours	2 324,09	2 325,00	0,04	1 679,99	1 680,00	-

c) Grande salle seule

	Tarif normal			Tarif associatif		
	2001	Propos. 2002	% augment.	2001	Propos. 2002	% augment.
	€			€		
1 jour	1067,14	1 068,00	0,08	580,83	581,00	0,03
2 jours	1219,59	1 220,00	0,03	762,25	762,25	-
3 jours	1372,04	1 372,00	- 0,003	990,92	991,00	0,008
4 jours	1676,94	1 677,00	0,003	1219,59	1 220,00	0,03
5 jours	1981,84	1 982,00	0,008	1295,82	1 296,00	0,01

d) Petit Kursaal seul

	Tarif normal			Tarif associatif		
	2001	Propos. 2002	% augment.	2001	Propos. 2002	% augment.
	€			€		
1 jour	487,07	487,00	- 0,01	243,92	244,00	0,03
2 jours	779,01	780,00	0,12	390,27	390,00	- 0,07
3 jours	1169,28	1 170,00	0,06	585,40	585,40	-
4 jours	1558,79	1 559,00	0,01	780,54	781,00	0,06
5 jours	1 948,30	1 949,00	0,03	975,67	976,00	0,03

e) Petit Kursaal et salle Colard

	Tarif normal			Tarif associatif		
	2001	Propos. 2002	% augment.	2001	Propos. 2002	% augment.
	€			€		
1 jour	533,57	534,00	0,08	304,90	305,00	0,03
2 jours	853,71	854,00	0,03	487,84	488,00	0,03
3 jours	1280,57	1 281,00	0,03	731,76	732,00	0,03
4 jours	1707,43	1 707,00	- 0,02	975,67	976,00	0,03
5 jours	2134,29	2 134,00	- 0,001	1219,59	1 220,00	0,03

f) Petit Kursaal et ensemble des petites salles

	Tarif normal			Tarif associatif		
	2001	Propos. 2002	% augment.	2001	Propos. 2002	% augment.
	€			€		
1 jour	1067,14	1 068,00	0,08	609,80	610,00	0,03
2 jours	1676,94	1 677,00	0,003	914,69	915,00	0,03
3 jours	1981,84	1 982,00	0,008	1219,59	1 220,00	0,03
4 jours	2439,18	2 440,00	0,03	1524,49	1 525,00	0,03
5 jours	2896,53	2 897,00	0,01	1829,39	1 830,00	0,03

g) Grand Kursaal, Petit Kursaal, salle Proudhon

	Tarif normal			Tarif associatif		
	2001	Propos. 2002	% augment.	2001	Propos. 2002	% augment.
	€			€		
1 jour	1295,82	1 296,00	0,01	838,47	839,00	0,06
2 jours	1524,49	1 525,00	0,03	1067,14	1 068,00	0,08
3 jours	1829,39	1 830,00	0,03	1295,82	1 296,00	0,01
4 jours	2134,29	2 135,00	0,03	1524,49	1 525,00	0,03
5 jours	2439,18	2 440,00	0,03	1829,39	1 830,00	0,03

5. Salons, expositions, bourses... Grande salle du Kursaal

	Tarif normal			Tarif associatif		
	2001	Propos. 2002	% augment.	2001	Propos. 2002	% augment.
	€			€		
1 jour	91,47/h	91,50/h	0,03	45,73/h	46/h	0,59
2 jours	2375,08	2 375,00	- 0,003	1 189,10	1 189,00	- 0,008
3 jours	2759,33	2 760,00	0,02	1783,65	1783,65	-
4 jours	3003,25	3003,25	-	2187,64	2 188,00	0,02
5 jours	3384,37	3 384,50	0,004	2591,63	2 592,00	0,01

6. Présentation de spectacle (tarif unique)

	Petit Kursaal			Grand Kursaal		
	2001	Proposition 2002	% aug.	2001	Proposition 2002	% aug.
	€			€		
Forfait 4 h	304,90	305,00	0,03	609,80	610,00	0,03
Forfait 1 jour (10 h)	609,80	610,00	0,03	1 067,14	1 068,00	0,08
Dépassement	76,22/heure	76,50/heure	0,37	76,22/heure	76,50/heure	0,37
2 jours	1067,14	1 068,00	0,08	1524,49	1 525,00	0,03
3 jours	1524,49	1 525,00	0,03	1981,84	1 982,00	0,008

Caution : équivalente au montant de location.

Les associations ayant un code SIRET se verront appliquer, quelle que soit la salle sollicitée, le tarif normal ou tarif commercial.

XII - Ordures ménagères

A. Redevance générale

Il est proposé de majorer les tarifs de la redevance ordures ménagères de + 3,7 %. Le détail des tarifs par bac et par fréquence de collecte figure dans les tableaux ci-après :

Les éléments marquants de l'année à venir sont les suivants :

- mise en place d'une tranche de collecte sélective portant sur 40 000 habitants. La population bisontine ainsi équipée sera doublée et portée à 80 000 habitants courant 2002. Les conséquences financières de cette tranche importante portent essentiellement sur les postes suivants :

- * Personnel : 6 postes supplémentaires d'ambassadeurs de tri
- * Prestation de mise en place des bacs chez les usagers
- * Campagne de communication portant sur la collecte sélective
- * Perte de recettes liée au passage d'une collecte tri-hebdomadaire à une collecte bi-hebdomadaire sur certains secteurs

- Accroissement de la dotation pour acquisition de matériel roulant :

* Sont prévues cette année les acquisitions d'une benne à ordures ménagères, d'un petit véhicule de collecte et de trois véhicules électriques destinés aux nouveaux ambassadeurs du tri.

- Accroissement des frais financiers liés à l'endettement concernant notamment la modernisation de l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères et l'acquisition de conteneurs (Cf : nouveau contrat avec la société Plastic Omnium).

Il est à noter que la part mise à disposition du conteneur a été recalculée en fonction du nouveau contrat avec la Société Plastic Omnium qui prévoit désormais, non plus la location, mais l'acquisition des conteneurs. Elle comprend toujours la planification des frais de maintenance, d'entretien, de reconditionnement et de livraison des conteneurs.

A.1. Collecte bi-hebdomadaire

Capacité des conteneurs	Tarifs 2001 (dont la part correspondant à la mise à disposition du conteneur à déchets)	Propositions 2002 (dont la part correspondant à la mise à disposition du conteneur à déchets)
	€	
60 litres	211,90 (dont 3,05)	220 (dont 2,70)
120 / 140 litres	239,34 (dont 6,71)	248 (dont 5,90)
180 litres	266,79 (dont 9,30)	277 (dont 8,10)
240 litres	292,70 (dont 12,35)	304 (dont 10,90)
330 litres	332,34 (dont 16,92)	345 (dont 14,90)
500 litres	513,75 (dont 25,76)	533 (dont 22,60)
750 litres	625,04 (dont 38,57)	648 (dont 33,90)
1 100 litres	887,25 (dont 56,56)	920 (dont 49,70)

A.2. Collecte tri-hebdomadaire

Capacité des conteneurs	Tarifs 2001 (dont la part correspondant à la mise à disposition du conteneur à déchets)	Propositions 2002 (dont la part correspondant à la mise à disposition du conteneur à déchets)
	€	
60 litres	318,62 (dont 3,05)	330 (dont 2,70)
120 / 140 litres	359,78 (dont 6,71)	373 (dont 5,90)
180 litres	399,42 (dont 9,30)	414 (dont 8,10)
240 litres	437,53 (dont 12,35)	454 (dont 10,90)
330 litres	498,51 (dont 16,92)	517 (dont 14,90)
500 litres	771,39 (dont 25,76)	800 (dont 22,60)
750 litres	937,56 (dont 38,57)	972 (dont 33,90)
1 100 litres	1 329,36 (dont 56,56)	1 379 (dont 49,70)

B. Remplacement des récipients mis à disposition par la Ville

Capacité des conteneurs	2001	Propositions 2002
	€	
Conteneur 60 litres	23,63	24,00
Conteneur de 120 litres	23,63	24,00
Conteneur de 140 litres	23,63	24,00
Conteneur de 180 litres	30,95	32,00
Conteneur de 240 litres	31,86	33,00
Conteneur de 330 litres	61,13	63,00
Conteneur de 500 litres	145,89	150,00
Conteneur de 750 litres	154,13	159,00
Conteneur de 1 100 litres	246,21	254,00

Ces tarifs sont appliqués en cas de remplacement du récipient entier après sinistre. Ils découlent de l'application des tarifs figurant dans le contrat avec la Société Plastic Omnium.

Pour rappel, les bacs détruits suite à vandalisme sont remplacés gratuitement aux conditions suivantes :

- l'usager du bac doit pouvoir apporter la preuve de la destruction par vandalisme du conteneur,
- il devra être établi que le récipient était placé dans les conditions respectant les prescriptions du Règlement de collecte.

En revanche, les bacs volés (ou ne rentrant pas dans les conditions ci-dessus) restent facturés aux intéressés conformément au tarif en vigueur.

C. Mise à disposition de conteneurs sur des périodes de courte durée

Des demandes émanant d'associations ou d'organismes publics ou privés sont adressées au service Déchets pour l'enlèvement et le traitement de déchets lors de l'organisation de manifestations ponctuelles.

Dans un souci de transparence des coûts et dans le cadre d'un service à budget annexe, il a été décidé de proposer un tarif correspondant aux deux grandes catégories de bacs mis à disposition (2 roues et 4 roues).

Ce tarif par bac sera applicable à chaque demande de mise à disposition inférieure à un mois.

Tarif 2002 par bac	
Bac à 2 roues	Bac à 4 roues
22 €	41 €

D. Traitement des déchets à l'usine d'incinération

Type de déchets	Tarifs 2001	Propositions 2002
	€	
Ordures ménagères de communes	70,13	71,00

Le tarif proposé tient compte :

- de l'application de la phase 2 du nouveau contrat d'exploitation de l'UIOM correspondant à la mise en service du four n° 4
- de l'achèvement des travaux de modernisation de l'UIOM courant d'année 2002.

Il est à noter que la relative stabilité des tarifs découle de l'abaissement du taux de TVA grevant les prestations de traitement en raison de l'avancement du programme de collecte sélective.

E. Dépôts de matériaux inertes au Centre des Andiers

Nature des matériaux inertes	Tarifs 2001 par m ³	Propositions 2002 par m ³
	€	
Matériaux inertes avec terre	1,91	1,90
Pierres, cailloux sans terre	0,61	0,60

XIII - Matériel de prêt et livraison d'eau potable

A. Location matériel de prêt

Nature du matériel	2001				Propositions 2002			Observations
	Besançon	Communauté d'Agglomération	Hors Communauté d'Agglomération	Besançon	Communauté d'Agglomération	Hors Communauté d'Agglomération		
	€							
1 tribune VAL 136 et gradins Samia (216 places)	343,01	510,70	686,02	343,00	511,00	686,00	Par type de matériel/jour, non compris transport et installation	
Podium Festitub et Méfran (non couvert)	3,81	5,79	7,62	4,00	6,00	8,00	par m ² /jour	
Podium couvert (16 m ²)	95,28	144,83	198,18	95,00	145,00	198,00	par unité/jour	
Chaises plastiques et bancs de préau - Barrières - Panneaux d'exposition (stratifiés, entoilés) et grilles caddie	1,07	1,52	2,29	1,00	2,00	2,00	par unité/jour	
Tables - Isoloirs, urnes	4,57	6,86	9,15	5,00	7,00	9,00	par unité/jour	
Pavoiement (drapeaux, écussons, etc.)	3,05	4,57	6,10	3,00	5,00	6,00	par unité/jour	

En ce qui concerne la livraison du matériel de prêt, il est prévu une prise en charge de 46 € par demande de prestation.

La mise à disposition de matériel pour un week-end est facturée une seule journée.

B. Livraison d'eau potable

Facturée selon deux cas	Tarif 2001	Propositions 2002	Observations
	€		
Absence de réseau d'eau potable	27,44	27,00	Par camion de 6 m
Présence d'un réseau d'eau potable	60,98	61,00	Par camion de 6 m

XIV - Tarifs des prestations techniques effectuées par les services municipaux

Ces tarifs concernent l'ensemble des prestations effectuées par les services et pouvant donner lieu à facturation à des tiers. Ces prestations peuvent être liées à des événements, des manifestations, des interventions d'urgence ou de réparations.

Il est proposé pour 2002 les tarifs horaires TTC suivants :

- 25,50 € (+ 2,62 %) pour les prestations de collecte des ordures ménagères, de mécanique, de gardiennage, de roulage, de peinture

- 28,60 € (+ 2,51 %) pour la menuiserie, la plomberie, la serrurerie, la voirie infrastructures et propreté, la manutention et pour les prestations relatives aux espaces verts (équipes et logistiques)

- 33,70 € (+ 2,82 %) pour la carrosserie, l'électricité et le chauffage des bâtiments, l'éclairage public, la signalisation (lumineuse, verticale, horizontale)

- 57,90 € (2,65 %) pour la prestation «suivi de chantiers»

- 63,20 € (+ 3,64 %) pour la réalisation d'études.

XV - Tarifs des prestations de type administratif

Pour toute prestation de type administratif dont le tarif n'est pas défini par ailleurs, la tarification s'effectuera au coût horaire moyen d'un agent municipal, soit 29,80 €/heure TTC.

XVI - Extraction du fichier électoral (nouveau tarif)

Support	Propositions 2002
Support adhésif papier (étiquettes) - Pour 100 électeurs	2,50 €
Support numérique (disquette, fichier associé) - Pour 100 électeurs	2,00 €

XVII - Restauration Municipale

Le Service fournit des repas :

- les mercredis et pendant l'ensemble des vacances scolaires aux associations et établissements publics suivants : les centres de loisirs Francas, la MJC de Palente, Sportsvacances, Bisonsports, l'Association des Familles Laïques de Besançon, la Caisse des Ecoles.

- pendant l'année scolaire aux restaurants scolaires de Thise et Avanne-Aveney.

Les tarifs proposés pour 2002 sont les suivants :

Prestation	2001	Propositions 2002	% augmentation
	€		
Fourniture et livraison	3,13	3,20	2,24
Fourniture, livraison et service à table	3,51	31,58	1,99

XVIII - Espaces Verts

	2001	Propositions 2002	% augm.
	€		
1. a) Location exceptionnelle de plantes vertes (par jour et par plante)	17,38	17,80	2,42
1. b) Location exceptionnelle de l'exposition des baies sauvages (par jour et par panneau)	1,52	1,55	1,97
	+ caution 152,45	+ caution 155,00	1,69
2. Vente provenant des forêts communales			
a) Bois de chauffage quartiers et rondins de bonne qualité en bûches de 1 m (en bord de route) TVA incluse de 5,5 % - le stère	27,14	27,70	2,06
b) Bois de chauffage de qualité faible, à majorité bois blanc, charbonnette, en bûches de 1 m (en bord de route) TVA incluse de 5,5 % - le stère	15,24	15,50	1,71
c) Bois de mauvaise qualité provenant d'arbres morts des rues et parcs (en bord de route) en bûches de 1 m, TVA incluse de 5,5 % - le stère	5,03	5,15	2,39
d) Bois de chauffage sur pied de qualité moyenne, le stère mesuré dans la coupe ou sur chemin d'exploitation, TVA incluse de 5,5 % - le stère	5,29	5,40	2,08
e) Bois de chauffage sur pied de bonne qualité, le stère mesuré dans la coupe ou sur chemin d'exploitation, TVA incluse de 5,5 % - le stère	6,98	7,15	2,44
f) Sangliers abattus, TVA incluse de 5,5 % - le kg	3,66	3,75	2,46
Forfait minimum comprenant les frais d'abattage et de transport	109,76	112,00	2,04

	2001	Propositions 2002	% augm.
	€		
2. Vente provenant des forêts communales (suite)			
g) Sangliers vifs, TVA incluse de 5,5 % - le kg sur pied	3,66	3,75	2,46
Forfait minimum comprenant les frais de vétérinaire	77,75	79,60	2,38
h) Cerfs et daims vifs ou abattus, TVA incluse de 5,5 % - le kg sur pied	3,66	3,75	2,46
3. Vente de documents édités par les Espaces Verts			
dont TVA incluse de 19,6 %	1,52	1,60	5,26
Dépliant sentiers de randonnée - l'unité	1,52	1,60	5,26
Dépliant Clos Barbisier, Roseraie - l'unité	1,52	1,60	5,26
Affiche/dépliant «Les oiseaux à Besançon»	1,52	1,60	5,26
Dépliant «Forêt de Chailluz»	1,52	1,60	5,26
Cartes chrysanthèmes ou arbres des forêts : série de 4			
4. Attraction pour enfants (poneys à Micaud) (redevance par an)	269,83	276,00	2,29

XIX - Action Culturelle

A. Animation du patrimoine

- intervention de l'animateur du patrimoine (participation à des formations, colloques, conférences, ...) : 46 €/heure (+ 0,59 %),

- organisation d'animation en direction du jeune public (animations ponctuelles - atelier du mercredi - été des 6 - 12 ans) :

* Participation par enfant et par séance : 3 € (- 1,64 %),

* Groupes scolaires primaires et maternelles de Besançon (gratuité)

- rémunération intervenant extérieur : 15,25 €/heure (+ 0,07 %).

B. Atelier audiovisuel

Liste des films	2001	Propositions 2002	% augment.
	€		
Arum maculatum	22,87	20,00	- 12,55
Oeuvres en souffrance	22,87	20,00	- 12,55
Art et Archéologie	22,90 le film	20,00 le film	- 12,66
. dix petites chinoiseries . l'enfant faisant des bulles de savon . Jésus et les pèlerins d'Emmaüs . le passage de la Mer Rouge et du Jourdain . le trésor est dans la poubelle . la carte archéologique	114,50 la série de 6 films	100,00 la série de 6 films	- 12,66
Avenir vieillesse	26,68 le film	20,00 le film	- 25,03
. la solidarité en jeu . l'argent des vieux, l'argent des autres . actifs et retraités . vivre les ruptures . transmettre et mourir	106,80 la série de 5 films	80,00 la série de 5 films	- 25,09
Santé vidéo	30,49 le film	30,00 le film	- 1,61
. l'échino, vous connaissez ? . une symphonie fantastique . l'odyssée des vaccinations	68,60 la série de 3 films	70,00 la série de 3 films	+ 2,04
Témoignages d'anciens déportés	15,24 le film	15,00 le film	- 1,57
. Zelman Brajet - Paulette Devos . Adolphe Fucsh - Ida Grinspan . André Migdal - Léa Rohatyn	30,49 la série de 3 films	30,00 la série de 3 films	- 1,61
Présentation des 3 musées . à la rencontre du vivant (Museum) . les choses de la vie (Musée Comtois) . ne pas témoigner serait trahir (Musée Résistance)		15,00 la cassette comprenant les 3 films	nouveau

Les propositions 2002 sont en diminution car il s'agit de films déjà anciens.

C. Podium modulable (303,63 m²)

Location à partir de 50 m² comprenant un forfait plus un prix au m² :

- participation forfaitaire fixe : 762,25 € (sans augmentation) (correspondant aux frais de transport, rémunération du personnel et amortissement du matériel),

- tarif/m² = 4,60 € (+ 0,66 %)

XX - Vie Associative**Centre 1901 - Maison des Associations****A. Inscription aux stages de formation organisés par le Centre 1901 :**

15,25 € / jour (+ 0,07 %)

7,65 € / demi-journée (+ 0,39 %).

B. Photocopies laser destinées aux associations (tarifs identiques à 2001) :

(sur copieur couleur connecté sur PC ou MAC)

* intervention de l'opérateur = 6,25 € / intervention

* le tarif unitaire des photocopies varie selon le nombre total d'exemplaires :

* photocopies	1 ex.	2 à 20 ex.	21 à 99 ex.	Plus de 100 ex.
	€			
A 4 - noir	0,15	0,20	0,17	0,14
A 4 - noir recto/verso	0,30	0,30	0,26	0,21
A 3 - noir	0,30	0,30	0,24	0,20
A 3 - noir recto/verso	0,61	0,40	0,34	0,27
A 4 - couleur	0,38	0,64	0,53	0,43
A 4 - couleur recto/verso	0,76	1,19	0,99	0,79
A 3 - couleur	0,76	0,73	0,61	0,49
A 3 - couleur recto/verso	1,52	1,28	1,07	0,85

C. Cartes photocopies destinées aux associations (nouveau tarif)

- Carte 1 000 photocopies : 46 €.

D. Assistance technique, formation et prestations assurées par le personnel du secteur graphisme :

25 €/heure (sans augmentation).

XXI - Musées de la Boucle (Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie et Musée du Temps)

A. Entrées et animations

Tarifs 2001 - Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie						Propositions 2002 - Musées de la Boucle		
Tarif réduit le dimanche et jours fériés - Gratuité le samedi après-midi						Tarif réduit le dimanche et jours fériés - Gratuité le samedi après-midi		
Publics	Entrée au Musée	Entrée + animation	Autres prestations proposées	Entrée au Musée	Entrée + animation	Autre prestation proposée	Entrée au Musée	Entrée + animation
Moins de 18 ans, étudiants avec carte, familles nombreuses	gratuit	1,68 €	Atelier arts plastiques : 7,62 € la séance 3,81 € à partir du 2ème enfant d'une même famille	gratuit	1,50 € (-10,71 %)	Atelier arts plastiques : 7,60 € (-0,26 %) la séance 3,80 € (-0,26 %) à partir du 2ème enfant d'une même famille	gratuit	1,50 € (-10,71 %)
Groupe enfants et scolaires, enseignement supérieur	gratuit	1,68 €	Forfait 6 visites animation : 4,57 € Forfait 5 animations + 1 atelier : 7,62 €	gratuit	1,50 € (-10,71 %)	Forfait 6 visites animation : 4,50 € (-1,53 %) Forfait 5 animations + 1 atelier : 7,60 € (-0,26 %)	gratuit	1,50 € (-10,71 %)
Enseignants accompagnant leurs élèves ou étudiants, handicapés et accompagnateurs, membres de l'ICOM, journalistes, donateurs	gratuit	5,34 €		gratuit	5 € (-6,37 %)		gratuit	5 € (-6,37 %)
Associations d'Amis des différents musées de Besançon	gratuit	2,13 €		gratuit	1,50 € (-29,58 %)		gratuit	1,50 € (-29,58 %)
Pour tous le dimanche et les jours fériés et visiteurs arrivés 1 heure avant fermeture du musée les autres jours							1,50 €	
Groupes de plus de 10 personnes, carte vermeil, Amis des autres musées, habitants des villes jumelées	1,98 €	5,34 €	Visite animation en groupe de 15 à 30 personnes : 75,46 €	1,50 € (-24,24 %)	5 € (-6,37 %)	Visite animation en groupe de 15 à 30 personnes : 75 € (-0,61 %)	1,50 € (-24,24 %)	5 € (-6,37 %)

Tarifs 2001 - Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie				Propositions 2002 - Musées de la Boucle			
Tarif réduit le dimanche et jours fériés - Gratuité le samedi après-midi				Tarif réduit le dimanche et jours fériés - Gratuité le samedi après-midi			
Publics	Entrée au Musée	Entrée + animation	Autres prestations proposées	Entrée au Musée	Entrée + animation	Autre prestation proposée	
Individuels adultes (1)	3,20 €	5,34 €	Atelier arts plastiques : 7,62 € la séance	3 € (- 3,25 %)	5 € (- 6,37 %)	Atelier arts plastiques : 7,60 € (-0,26 %) la séance	
Abonnement couple pour un an				26 € pour l'année		Gratuité sur 4 événements au choix sur invitation	
Individuels - Billet groupé pour les deux musées				4,50 €			
Carte CTB SESAME, COS Ville de Besançon				1,50 €	5 €	Visite commentée en groupe de 15 à 30 personnes : 75 €	
Personnes à faibles ressources (carte RMI, carte ANPE ou carte EUREKA)	gratuit	1,68 €	Forfait 6 animations : 4,57 € Forfait 5 animations + 1 atelier : 7,62 €	gratuit	1,50 € (- 10,71 %)	Forfait 6 animations : 4,50 € (- 1,53 %) Forfait 5 animations + 1 atelier : 7,60 € (- 0,26 %)	
Tous publics			Droit de photographe sans pied ni flash : 0,76 €			Droit de photographe sans pied ni flash : 1 € (+ 31,58 %)	
Tarif réduit	1,98 €			2 €			

La gratuité sera appliquée le dimanche pendant le «Printemps des musées», et lors de toute autre manifestation nationale pendant laquelle la gratuité sera appliquée dans les autres musées.

(1) Individuels adultes : Pour fidéliser ce public, il est proposé que l'entrée au musée :

- . soit valable pendant deux jours consécutifs
- . soit gratuite lors d'une deuxième visite pour tout bénéficiaire de ce tarif revenant accompagné d'une personne soumise à droit d'entrée (sur présentation du billet de la première visite - valable une fois pendant un an).

B. Moulages (augmentation moyenne de 2,3 %)

	2001	Propositions 2002
	€	
1 - Hache à douille	8,38	8,50
2 - Oeil oudjat	8,38	8,50
3 - Petit chaouabti	8,38	8,50
4 - Lampe Pompéi	14,48	14,50
5 - Lampe à huile	14,48	14,50
6 - Dieu Mars	14,48	14,50
7 - Oenochoe anthropomorphe	14,48	14,50
8 - Sekmet	14,48	14,50
9 - Scarabée égyptien (résine)		14,50
10 - Buste enfant (résine)		14,50
11 - Petit buste de Victor Hugo	14,48	15,00
12 - Tête de chat	16,77	17,00
13 - Amour à l'arc	16,77	17,00
14 - Vénus baigneuse	16,77	17,00
15 - Petit taureau trois cornes	16,77	17,00
16 - Armoires	16,77	17,00
17 - Bacchus	18,29	19,00
18 - Grand chaouabti	18,29	19,00
19 - Christ en croix	18,29	19,00
20 - Epona	18,29	19,00
21 - Mercure drapé	18,29	19,00
22 - Brûle parfum (résine)		19,00
23 - Faucon	22,11	23,00
24 - Doryphore	22,11	23,00
25 - Minerve	22,11	23,00
26 - Vénus debout	22,11	23,00
27 - Taureau Apis	22,11	23,00
28 - Déesse Rome	24,39	25,00
29 - Ecllosion d'Harpocrate	24,39	25,00
30 - Tête de mule	24,39	25,00
31 - Mercure nu	24,39	25,00
32 - Vase céramique	24,39	25,00
33 - Lampe à huile (Herculanum)	32,78	33,50
34 - Mercure demi-nu	32,78	33,50
35 - Tête de mule sur socle	32,78	33,50
36 - Bas-relief égyptien (pierre reconstituée)		33,50
37 - Osiris	43,45	44,50
38 - Dieu au maillet	43,45	44,50
39 - Tête de taureau d'Avrigny	43,45	44,50
40 - Aigle de Besançon	43,45	44,50
41 - Tête du taureau sur socle plâtre	57,17	58,00
42 - Tête d'enfant sur socle plâtre	57,17	58,00
43 - Tête égyptienne	70,13	71,50
44 - Enfant endormi	70,13	71,50
45 - Grand buste de Victor Hugo (Rodin)	70,13	75,00
46 - Tête de taureau socle pierre	78,51	80,00
47 - Tête enfant socle pierre	78,51	80,00
48 - Tête grecque socle plâtre	92,23	94,50
49 - Tête égyptienne socle plâtre	92,23	94,50
50 - Rêverie (1856)	117,39	120,00
51 - Tête grecque socle pierre	117,39	120,00
52 - Tête égyptienne socle pierre	117,39	120,00
53 - La faneuse	117,39	120,00
54 - Aquamanile	117,39	120,00
55 - Faune	117,39	120,00
56 - L'Histoire	167,69	171,50
57 - Buste de Marguerite Jouffroy	218,00	223,00
58 - Vierge à l'enfant (pierre reconstituée)	218,00	223,00
59 - Sirène de Lullier	350,63	358,50
60 - Grande Vierge à l'enfant	350,63	358,50
61 - Taureau d'Avrigny	350,63	358,50

C. Location de l'atrium du Musée de 18 h à 22 h tous les jours sauf mardi et dimanche

930 € pour cocktail debout (200 personnes maximum) comprenant une visite guidée des collections.

D. Tarif des prestations techniques effectuées par l'atelier de moulage des musées

25 € ou 33 € selon la complexité de réalisation du moule et selon la difficulté et la subtilité d'exécution de la patine.

XXII - Bibliothèques**A. Droits d'abonnement tous supports**

	2001	Propositions 2002	% augm.
	€		
<i>a) abonnement annuel :</i>			
. moins de 18 ans :			
Bisontins	gratuit	gratuit	-
Communauté d'Agglomération	gratuit	gratuit	-
Autres	9,15	9,00	- 1,63
. à partir de 18 ans :			
Bisontins	12,20	12,00	- 1,64
Communauté d'Agglomération	15,24	12,00	- 21,26
Autres	30,49	30,00	- 1,61
- Bisontins à faibles ressources (sur présentation carte RMI pour les plus de 25 ans, carte ANPE pour les moins de 25 ans ou carte CTB Eureka)	6,10	6,00	- 1,64
<i>b) abonnement de trois mois (Bisontins)</i>	4,57	5,00	+ 9,41
<i>c) initiation et formation au multimédia documentaire (séance de 4 heures)</i>	7,62	8,00	+ 4,99
<i>d) Remplacement pour carte perdue (pendant la durée de validité de l'abonnement) :</i>			
. jusqu'à 18 ans (abonnés toutes zones géographiques)	1,52	2,00	+ 31,58
. plus de 18 ans (abonnés toutes zones géographiques)	4,57	5,00	+ 9,41
<i>e) Remplacement boîtier pochette CD (tous abonnés)</i>	1,52	1,00	- 34,21
<i>f) Pénalités pour document non rendu (tous abonnés)</i>	12,20	12,00	- 1,64

B. Droits pour travaux photographiques*a) Photographies*

		2001		Propositions 2002		% augm.
		Photographie de travail (cette reproduction n'est en aucun cas destinée à la publication)	Photographie en vue de publication	Photographie de travail (cette reproduction n'est en aucun cas destinée à la publication)	Photographie en vue de publication	
		€				
Photographie noir et blanc	13x18	7,62 à partir de 2 : 4,57 l'unité	18,29	6,00	18,00	- 21,26 - 1,59
	18x24	9,15 à partir de 2 : 5,34 l'unité	21,34	8,00	21,00	- 12,57 - 1,59
Photographie couleur	13x18	12,20 à partir de 2 : 7,62 l'unité	21,34	10,00	21,00	- 18,03 - 1,59
	18x24	15,24 à partir de 2 : 9,15 l'unité	24,39	12,00	24,00	- 21,26 - 1,60

b) Diapositives

	2001		Propositions 2002	% augm.
	€			
Diapositive 24x36	15,24		16,00/unité	+ 4,99
Duplication de diapositive	7,62 à partir de 2 : 4,57 l'unité		4,00/unité	- 47,51
Ektachrome	6x6	30,49	30,00/unité	- 1,61
	10x12,5	45,73	40,00/unité	- 12,53

c) Image numérisée fournie sur support disquette, Cédéroms ou par mail (nouveau tarif)

Tarif unitaire	Propositions 2002	
	Reproduction en aucun cas destinée diffusion ou publication	Reproduction pour diffusion ou publication
	€	
Basse définition 75 Dpi	5,00	20,00
Haute Définition 300 Dpi	7,00	30,00

d) *Frais divers*

		2001	Propositions 2002	% augm.
		€		
Frais de port	France (pour un envoi de 500 g maximum)	3,05	3,00	- 1,64
	Etranger (pour un envoi de 500 g maximum)	4,57	5,00	+ 9,41
Frais de banque (si le paiement est effectué par un correspondant étranger)		3,05	3,00	- 1,64

C. Copie d'après microfilms ou fichier numérisé

Tarif unitaire	2001	Propositions 2002	% augm.
€			
A4 noir et blanc	0,76	1,00	+ 31,58
A4 couleurs d'après fichier numérisé	-	2,00	-

XXIII - Photocopies**A. Tarif général**

Il est proposé de maintenir le tarif 2001, soit 0,15 € (tarif unitaire pour format A3 ou A4).

B. Tarif pour les étudiants de l'Ecole Régionale des Beaux-Arts (nouveau tarif)

Dans le cadre des travaux qu'ils effectuent pendant leur scolarité, les étudiants de l'Ecole Régionale des Beaux-Arts sont contraints de faire beaucoup de photocopies sur le copieur de l'établissement.

Il est proposé de leur accorder un tarif préférentiel : 0,07 € (tarif unitaire pour format A3 ou A4).

XXIV - Besançon Informations*Documents et produits de promotion*

	2001	Propositions 2002	% augmentation
	€		
Balles de jonglage	3,81	3,80	- 0,26
Casquette marquage broderie	5,34	5,30	- 0,75
Casquette marquage sérigraphie	3,81	3,80	- 0,26
Convertisseur	4,57	4,60	+ 0,66
Coupe-vent	30,49	30,50	+ 0,03
Horloge murale métallisée	22,87	22,90	+ 0,13
Montre	33,54	33,50	- 0,12
Pince mémo	2,29	2,30	+ 0,44
Porte CD	3,81	3,80	- 0,26
Porte-clés métal	4,57	4,60	+ 0,66
Post it	1,52	1,50	- 1,31
Sac à dos	13,72	13,70	- 0,14
Tee-shirt	6,10	6,10	-

XXV - Besançon Votre Ville

	2001	Propositions 2002	% augm.
	€		
Abonnement annuel : . tarif France	16,77	17,00	1,37
. tarif Etranger	33,54	34,00	1,37

XXVI - Service des Eaux**A. Prix de vente de l'eau**

Il est proposé de fixer le prix du mètre cube d'eau pour 2002 à 0,85 € HT (+ 1,19 %).

La redevance de pollution, dont le montant est notifié par l'Agence de l'Eau n'a pas encore été fixée par celle-ci. Elle était de 0,34 €/m³ HT en 2001.

La redevance de prélèvement d'eau brute dans le milieu naturel versée à l'Agence de l'Eau reste fixée à 0,03 € par mètre cube d'eau vendu.

La redevance FNDAE (Fonds National pour le Développement des Adductions d'Eau) n'est pas encore connue. Elle était de 0,03 €.

La redevance de prélèvement de 0,03 €/m³ s'appliquera aux volumes facturés durant l'année 2001, y compris la vente en gros aux Communes et Syndicats.

La TVA au taux de 5,5 % vient s'ajouter aux tarifs ci-dessus indiqués.

Le tarif de 0,85 € comprend la contribution exceptionnelle de 0,03 € par unité de volume de 10 m³ pour financer les actions en cours avec le canton de Douroula au Burkina-Faso.

B - Tarifs des branchements

Les tarifs pour l'exécution des branchements d'eau sont les suivants :

DESIGNATION	Tarifs 2001	Propositions 2002	% augm.
	€		
TERRASSEMENT :			
- Forfait d'installation de chantier :			
. pour branchement ordinaire Ø 27 et Ø 40	381,12	381,00	- 0,03
. pour branchement en fonte et dégagement de la conduite	609,80	610,00	0,03
- Prix du mètre linéaire de tranchée :		114,00	- 0,30
. pour branchement : en gaine Ø 40 pour polyéthylène de 32 et 50	114,34		
. pour branchement : en fonte	152,45	152,00	- 0,30
PLOMBERIE :			
- Partie forfaitaire : collier, robinet de prise en charge et bouche à clé complète :			
. pour prise de 27	243,92	244,00	0,03
. pour prise de 40	282,03	282,00	- 0,11
. Dérivation fonte (Té, manchon, vanne, bac)	396,37	396,00	- 0,09
- Prix du mètre linéaire :			
. Canalisation de branchement de Ø 32 extérieur	3,51	3,50	- 0,28
. Canalisation de branchement de Ø 50 extérieur	10,21	10,21	-
. Canalisation en fonte (le prix d'achat est majoré de 20 %)			
. Diamètre 60 mm	15,55	16,00	2,89
. Diamètre 80 mm	19,82	20,00	0,90
. Diamètre 100 mm	24,85	25,00	0,60
. Diamètre 150 mm	35,67	36,00	0,92
* Les pièces de raccord en fonte sont comptées pour les longueurs fictives comme indiqué au fascicule n° 71.			
- Partie forfaitaire au niveau du compteur (robinet d'arrêt amont, clapet anti-retour, robinet aval, purges...) :			
. pour compteur de 15 et 20 mm	53,36	53,00	- 0,67
. pour compteur de 25 mm	103,67	104,00	0,32
. pour compteur de 30 mm	155,50	156,00	0,32
. pour compteur de 40 mm	192,09	192,00	0,05
* Pour les compteurs de 60 mm et plus, les robinets-vannes amont et aval sont facturés au prix d'achat majoré de 20 %.			
REGARD DE COMPTAGE :			
- Fourniture et pose du regard de comptage sous domaine privé pour compteur de 15, 20, 25 mm :			
. avec terrassement	304,90	305,00	0,03
. sans terrassement	228,67	229,00	0,14
- Plus-value à appliquer sur ces prix pour un regard de comptage destiné à recevoir un compteur de 30 ou de 40 mm	121,96	122,00	0,03

Les tarifs correspondant à l'exécution des branchements sont passibles d'une TVA au taux de 19,6 %.

C. Redevances d'abonnement, de location et d'entretien des compteurs

Calibre	Prix HT en 2001	Prix HT proposés en 2002	% augm.
	€		
12 - 15 mm	17,68	18,00	1,81
20 mm	23,32	23,00	- 1,37
25 mm	27,89	28,00	0,36
30 mm	34,00	34,00	-
40 mm	56,71	57,00	0,51
60 mm	82,32	82,00	- 0,39
80 mm	127,14	127,00	- 0,11
100 mm	241,78	242,00	0,09
150 mm	519,85	520,00	0,03

Dans les conditions actuelles, le droit de lecture des compteurs divisionnaires est proposé à 4 ,00 € HT (+ 9,29 %).

Les redevances de location et d'entretien des compteurs sont passibles d'une TVA au taux de 5,5 %.

D. Tarifs de diverses prestations

- Tarif horaire du personnel :

Coût horaire de la main d'oeuvre : 25,00 € HT (+ 2,50 %)

- Frais de vérification d'un compteur :

. Frais de vérification d'un compteur correspondant à un jaugeage : 60,00 € (+ 3,57 %),

. Frais de vérification d'un compteur correspondant à un étalonnage aux 3 débits (Qminima, Qmaxima, Qtransition) sur le banc d'essai : 125,00 € HT (+ 2,49 %)

- Fermeture ou réouverture de branchement :

. Fermeture ou réouverture d'un branchement pour convenance personnelle de l'abonné : 25,00 € HT (+ 2,50 %)

- Réouverture d'un branchement fermé suite à l'impossibilité de relever le compteur malgré les demandes réitérées du Service, ou fermé suite à un non-paiement des sommes dues : 50,00 € HT (+ 2,50 %)

- Réouverture d'un branchement fermé suite à un acte délictueux énoncé à l'article 16 du règlement : 75,00 € HT (+ 2,48 %).

XXVII - Assainissement**A. Assainissement**

Il est proposé de reconduire le montant actuel de la redevance assainissement fixé à 0,91 € HT/m³ soit 0,96 € TTC/m³ avec TVA à 5,5 %. Cette proposition s'inscrit dans le cadre de la stabilité mise en oeuvre depuis 1997 de la redevance assainissement. La redevance assainissement est appliquée à la consommation d'eau potable des habitations, immeubles et établissements raccordés au réseau d'assainissement. Un montant équivalent est appliqué à la consommation d'eau potable des immeubles raccordables, dès la mise en service de l'égout public.

B. Participation financière aux travaux de raccordement à l'égout*1) Cas des branchements réalisés sur réseaux d'égout existants :*

Il est proposé de maintenir les conditions d'application du coût réel de réalisation des branchements. Ce coût est établi pour chaque branchement à partir du bordereau des prix remis par l'entreprise titulaire du marché de réalisation des branchements pour l'année en cours. Le taux de TVA réduit (5,5 %) est appliqué pour le raccordement des locaux à usage d'habitation de plus de deux ans, sous réserve de fourniture par le propriétaire de la déclaration sur l'honneur prévue par la circulaire du 14 septembre 1999.

2) Cas des branchements réalisés dans le cadre des extensions du réseau d'assainissement :

Compte tenu de l'évolution des coûts de réalisation des travaux, il est proposé d'appliquer pour l'année 2002 l'évolution connue de l'index TP 01 sur l'année (+ 2,2 %), ce qui porte le montant de la participation forfaitaire à 1 165 € HT soit 1 393,34 € TTC. Ce montant est ramené à 1 229,08 € TTC (TVA à 5,5 %) pour le raccordement des locaux à usage d'habitation de plus de deux ans, sous réserve de fourniture par le propriétaire de la déclaration sur l'honneur prévue par la circulaire du 14 septembre 1999.

C. Droits de branchement (PRE)

Il est proposé de reconduire les tarifs 2001 sans changement, soit avec l'arrondi du passage à l'Euro :

* droit principal : 1 209 € HT, soit 1 275,50 € TTC (TVA 5,5 %).

* droit supplémentaire : 604,50 € HT, soit 637,75 € TTC (TVA 5,5 %), soit pour un immeuble comportant «n» logements (ou équivalents) : 1 209 € HT + (n-1) x 604,50 € HT.

Les droits de branchements (PRE) sont applicables aux immeubles neufs édifiés postérieurement à la mise en service de l'égout et aux travaux affectant les immeubles raccordés ou raccordables à l'égout lorsque le nombre de logements (ou équivalents) est augmenté par lesdits travaux.

D. Redevance de traitement des matières de vidange :

Il est proposé de reconduire le tarif 2001 sans changement, soit 9,73 € HT le m³, soit 10,27 € TTC le m³ avec TVA à 5,5 %.

E. Prestations effectuées par le Service Assainissement pour le compte des collectivités voisines et des tiers :

Il est proposé de reconduire le tarif adopté pour l'année 2001, soit :

Pour le coût de traitement des boues issues des stations d'épuration des collectivités voisines, tarif correspondant au coût de fonctionnement de la filière boues de Port Douvot, soit 350 € HT par tonne de matières sèches (369,25 € TTC avec TVA à 5,5 %).

Personnel d'exploitation : 23,50 € HT/heure.

Bordereau des coûts des véhicules :

série 2000 :	0,48 € HT/km
série 3000 :	0,91 € HT/km
série 4000 :	17 € HT/heure (+ 0,29 %)
série 5000 :	3,30 € HT/km (- 0,60 %)
série 7000 :	46 € HT/heure (- 0,63 %)

- Equipe de 2 agents avec matériel IV : 107 € HT/heure (+ 0,01 %)
- Equipe de 2 agents avec matériel RDT : 50 € HT/heure (+ 0,08 %).

Assainissement Non Collectif

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2000 décidant la mise en place du nouveau Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) institué par la Loi sur l'Eau de 1992, sont créés les tarifs suivants (article R. 372-12 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

Redevance forfaitaire de contrôle initial de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution d'une installation d'assainissement non collectif, facturée au propriétaire : 70 € HT, soit 73,85 € TTC avec TVA à 5,5 %.

Redevance de contrôle du bon fonctionnement de l'installation facturé au titulaire du contrat de fourniture d'eau potable ou à défaut au propriétaire : 40 € HT soit 42,20 € TTC avec TVA à 5,5 %.

XXVIII - Taxe sur l'électricité

Il est proposé de fixer à 0,5312 € HT le prix moyen du kwh taxable aux abonnés moyenne tension (- 0,48 %).

XXIX - Urbanisme

Taxe pour non-réalisation d'aires de stationnement - tarif proposé pour 2002 : 4 120,70 € (réactualisé chaque année en fonction du dernier indice du coût de la construction connu - 2^{ème} trimestre 2001 : 1139).

XXX - Crèches et haltes-garderies

A. Crèches Collectives - Barèmes des participations familiales - Taux d'effort : 17,12

Ressources du ménage en Euros	Tarif journalier en €						
	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants	5 enfants	6 enfants	7 enfants
Moins de 495	4,23	3,53	2,64	2,35	2,11	1,92	1,76
495 à 532	4,55	3,79	2,84	2,52	2,27	2,06	1,89
533 à 570	4,87	4,06	3,04	2,71	2,43	2,21	2,03
571 à 608	5,20	4,33	3,25	2,89	2,60	2,36	2,16
609 à 646	5,52	4,60	3,45	3,07	2,76	2,51	2,30
647 à 684	5,85	4,87	3,65	3,25	2,92	2,66	2,43
685 à 722	6,18	5,15	3,86	3,43	3,09	2,80	2,57
723 à 760	6,50	5,42	4,06	3,61	3,25	2,95	2,71
761 à 798	6,83	5,69	4,26	3,79	3,41	3,10	2,84
799 à 836	7,15	5,96	4,47	3,97	3,57	3,25	2,98
837 à 874	7,48	6,23	4,67	4,15	3,74	3,40	3,11
875 à 912	7,80	6,50	4,87	4,33	3,90	3,54	3,25
913 à 950	8,13	6,77	5,08	4,51	4,06	3,69	3,38
951 à 988	8,45	7,04	5,28	4,69	4,22	3,84	3,52
989 à 1 026	8,78	7,31	5,48	4,87	4,39	3,99	3,65
1 027 à 1 064	9,10	7,58	5,69	5,05	4,55	4,13	3,79
1 065 à 1 102	9,43	7,86	5,89	5,24	4,71	4,28	3,93
1 103 à 1 140	9,75	8,13	6,09	5,42	4,87	4,43	4,06
1 141 à 1 178	10,08	8,40	6,30	5,60	5,04	4,58	4,20
1 179 à 1 216	10,40	8,67	6,50	5,78	5,20	4,73	4,33
1 217 à 1 254	10,73	8,94	6,70	5,96	5,36	4,87	4,47
1 255 à 1 292	11,05	9,21	6,91	6,14	5,52	5,02	4,60
1 293 à 1 330	11,38	9,48	7,11	6,32	5,69	5,17	4,74
1 331 à 1 368	11,71	9,75	7,31	6,50	5,85	5,32	4,87
1 369 à 1 406	12,03	10,02	7,52	6,68	6,01	5,47	5,01
1 407 à 1 444	12,36	10,30	7,72	6,86	6,18	5,61	5,15
1 445 à 1 482	12,68	10,57	7,92	7,04	6,34	5,76	5,28
1 483 à 1 520	13,01	10,84	8,13	7,22	6,50	5,91	5,42
1 521 à 1 558	13,33	11,11	8,33	7,40	6,66	6,06	5,55
1 559 à 1 596	13,66	11,38	8,53	7,58	6,83	6,20	5,69
1 597 à 1 634	13,98	11,65	8,74	7,77	6,99	6,35	5,82
1 635 à 1 672	14,31	11,92	8,94	7,95	7,15	6,50	5,96
1 673 à 1 710	14,63	12,19	9,14	8,13	7,31	6,65	6,09
1 711 à 1 748	14,96	12,46	9,35	8,31	7,48	6,80	6,23
1 749 à 1 786	15,28	12,74	9,55	8,49	7,64	6,94	6,36
1 787 à 1 824	15,61	13,01	9,75	8,67	7,80	7,09	6,50
1 825 à 1 862	15,93	13,28	9,96	8,85	7,96	7,24	6,64
1 863 à 1 900	16,26	13,55	10,16	9,03	8,13	7,39	6,77
1 901 à 1 938	16,58	13,82	10,36	9,21	8,29	7,54	6,91
1 939 à 1 976	16,91	14,09	10,57	9,39	8,45	7,68	7,04
1 977 à 2 014	17,23	14,36	10,77	9,57	8,61	7,83	7,18
2 015 à 2 052	17,56	14,63	10,97	9,75	8,78	7,98	7,31
2 053 à 2 090	17,89	14,90	11,18	9,93	8,94	8,13	7,45
2 091 à 2 128	18,21	15,17	11,38	10,11	9,10	8,27	7,58
2 129 à 2 166	18,54	15,45	11,58	10,30	9,27	8,42	7,72
2 167 à 2 204	18,86	15,72	11,79	10,48	9,43	8,57	7,86
2 205 à 2 242	19,19	15,99	11,99	10,66	9,59	8,72	7,99
2 243 à 2 280	19,51	16,26	12,19	10,84	9,75	8,87	8,13
2 281 à 2 318	19,84	16,53	12,40	11,02	9,92	9,01	8,26
2 319 à 2 356	20,16	16,80	12,60	11,20	10,08	9,16	8,40
2 357 à 2 394	20,49	17,07	12,80	11,38	10,24	9,31	8,53
2 395 à 2 432	20,81	17,34	13,01	11,56	10,40	9,46	8,67
2 433 à 2 470	21,14	17,61	13,21	11,74	10,57	9,61	8,80
2 471 à 2 508	21,46	17,89	13,41	11,92	10,73	9,75	8,94
2 509 à 2 546	21,79	18,16	13,62	12,10	10,89	9,90	9,08
2 547 à 2 584	22,11	18,43	13,82	12,28	11,05	10,05	9,21
2 585 à 2 622	22,44	18,70	14,02	12,46	11,22	10,20	9,35
2 623 à 2 660	22,76	18,97	14,23	12,64	11,38	10,34	9,48
Plus de 2 661	23,15	19,29	14,47	12,86	11,57	10,52	9,64

Dans le cas du placement de deux enfants d'une même famille, la remise consentie sur le montant de la participation facturée au titre du plus petit placement est de 50 %.

B. Crèches Familiales - Barèmes des participations familiales - Taux d'effort : 15,79

Ressources du ménage en Euros	Tarif journalier en €						
	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants	5 enfants	6 enfants	7 enfants
Moins de 495	3,90	3,25	2,44	2,17	1,95	1,77	1,62
495 à 532	4,20	3,50	2,62	2,33	2,10	1,90	1,75
533 à 570	4,50	3,75	2,81	2,50	2,25	2,04	1,87
571 à 608	4,80	4,00	3,00	2,66	2,40	2,18	2,00
609 à 646	5,10	4,25	3,18	2,83	2,55	2,31	2,12
647 à 684	5,40	4,50	3,37	3,00	2,70	2,45	2,25
685 à 722	5,70	4,75	3,56	3,16	2,85	2,59	2,37
723 à 760	6,00	5,00	3,75	3,33	3,00	2,72	2,50
761 à 798	6,30	5,25	3,93	3,50	3,15	2,86	2,62
799 à 836	6,60	5,50	4,12	3,66	3,30	2,99	2,75
837 à 874	6,90	5,75	4,31	3,83	3,45	3,13	2,87
875 à 912	7,20	6,00	4,50	4,00	3,60	3,27	3,00
913 à 950	7,50	6,25	4,68	4,16	3,75	3,40	3,12
951 à 988	7,80	6,50	4,87	4,33	3,90	3,54	3,25
989 à 1 026	8,10	6,75	5,06	4,50	4,05	3,68	3,37
1 027 à 1 064	8,40	7,00	5,25	4,66	4,20	3,81	3,50
1 065 à 1 102	8,70	7,25	5,43	4,83	4,35	3,95	3,62
1 103 à 1 140	9,00	7,50	5,62	5,00	4,50	4,09	3,75
1 141 à 1 178	9,30	7,75	5,81	5,16	4,65	4,22	3,87
1 179 à 1 216	9,60	8,00	6,00	5,33	4,80	4,36	4,00
1 217 à 1 254	9,90	8,25	6,18	5,50	4,95	4,49	4,12
1 255 à 1 292	10,20	8,50	6,37	5,66	5,10	4,63	4,25
1 293 à 1 330	10,50	8,75	6,56	5,83	5,25	4,77	4,37
1 331 à 1 368	10,80	9,00	6,75	6,00	5,40	4,90	4,50
1 369 à 1 406	11,10	9,25	6,93	6,16	5,55	5,04	4,62
1 407 à 1 444	11,40	9,50	7,12	6,33	5,70	5,18	4,75
1 445 à 1 482	11,70	9,75	7,31	6,50	5,85	5,31	4,87
1 483 à 1 520	12,00	10,00	7,50	6,66	6,00	5,45	5,00
1 521 à 1 558	12,30	10,25	7,68	6,83	6,15	5,59	5,12
1 559 à 1 596	12,60	10,50	7,87	7,00	6,30	5,72	5,25
1 597 à 1 634	12,90	10,75	8,06	7,16	6,45	5,86	5,37
1 635 à 1 672	13,20	11,00	8,25	7,33	6,60	5,99	5,50
1 673 à 1 710	13,50	11,25	8,43	7,50	6,75	6,13	5,62
1 711 à 1 748	13,80	11,50	8,62	7,66	6,90	6,27	5,75
1 749 à 1 786	14,10	11,75	8,81	7,83	7,05	6,40	5,87
1 787 à 1 824	14,40	12,00	9,00	8,00	7,20	6,54	6,00
1 825 à 1 862	14,70	12,25	9,18	8,16	7,35	6,68	6,12
1 863 à 1 900	15,00	12,50	9,37	8,33	7,50	6,81	6,25
1 901 à 1 938	15,30	12,75	9,56	8,50	7,65	6,95	6,37
1 939 à 1 976	15,60	13,00	9,75	8,66	7,80	7,09	6,50
1 977 à 2 014	15,90	13,25	9,93	8,83	7,95	7,22	6,62
2 015 à 2 052	16,20	13,50	10,12	9,00	8,10	7,36	6,75
2 053 à 2 090	16,50	13,75	10,31	9,16	8,25	7,49	6,87
2 091 à 2 128	16,80	14,00	10,50	9,33	8,40	7,63	7,00
2 129 à 2 166	17,10	14,25	10,68	9,50	8,55	7,77	7,12
2 167 à 2 204	17,40	14,50	10,87	9,66	8,70	7,90	7,25
2 205 à 2 242	17,70	14,75	11,06	9,83	8,85	8,04	7,37
2 243 à 2 280	18,00	15,00	11,25	10,00	9,00	8,18	7,50
2 281 à 2 318	18,30	15,25	11,43	10,16	9,15	8,31	7,62
2 319 à 2 356	18,60	15,50	11,62	10,33	9,30	8,45	7,75
2 357 à 2 394	18,90	15,75	11,81	10,50	9,45	8,59	7,87
2 395 à 2 432	19,20	16,00	12,00	10,66	9,60	8,72	8,00
2 433 à 2 470	19,50	16,25	12,18	10,83	9,75	8,86	8,12
2 471 à 2 508	19,80	16,50	12,37	11,00	9,90	8,99	8,25
2 509 à 2 546	20,10	16,75	12,56	11,16	10,05	9,13	8,37
2 547 à 2 584	20,40	17,00	12,75	11,33	10,20	9,27	8,50
2 585 à 2 622	20,70	17,25	12,93	11,50	10,35	9,40	8,62
2 623 à 2 660	21,00	17,50	13,12	11,66	10,50	9,54	8,75
Plus de 2 661	21,35	17,79	13,34	11,86	10,67	9,70	8,89

Repas du soir : 2,82 € pour l'année 2002.

Dans le cas du placement de deux enfants d'une même famille, la remise consentie sur le montant de la participation facturée au titre du plus petit placement est de 50 %.

C. Haltes-Garderies

- Tarifs appliqués aux enfants des habitants de Besançon et de la Commune de Chemaudin qui a signé une convention avec la Ville de Besançon :

Nombre d'enfants	Par heure de garde	Abonnement 10 h
1 enfant	1,68 €	15,24 €
Par enfant supplémentaire d'une même famille	0,84 €	7,62 €

- Tarifs appliqués aux enfants des autres communes

Nombre d'enfants	Par heure de garde	Abonnement
1 enfant	2,74 €	non

- Tarifs appliqués aux enfants issus de naissances multiples et non résidant à Besançon

Nombre d'enfants	Par heure de garde	Abonnement
Pour le 1er enfant	2,29 €	non
Pour le 2ème enfant	1,52 €	
Par enfant supplémentaire	0,76 €	

- Tarifs appliqués à la Halte Mégevand dans le cadre de la réservation trimestrielle

Nombre d'enfants	Carte de 10 h
Pour le 1er enfant	13,72 €
Pour le 2ème enfant	6,10 €

- Pour un accueil d'une journée, selon les lieux le repas peut être fourni soit par les parents soit par la crèche au tarif de 2,82 €.

«M. LE MAIRE : Vous avez là un gros dossier. Il est important de souligner que nous n'avons pas profité du passage à l'euro pour augmenter les tarifs. Au total, pour l'ensemble des prestations, les services m'ont fait une note qu'on peut interpréter de différentes façons, mais sur 190 millions de francs de recettes, le taux d'augmentation moyen pondéré ressort à 1,5 %, retenez bien ce chiffre, cela veut dire qu'il y en a qui ont augmenté beaucoup plus et d'autres beaucoup moins mais la moyenne est de 1,5. Nous n'avons pas, je le répète, profité du passage à l'euro pour «taper» sur le contribuable bisontin puisqu'au contraire on est très très proche du taux de l'inflation. C'est très vertueux comme comportement, ça ne vous aura pas échappé.

M. Christophe LIME : Justement, pour aller dans votre sens, comme on a été obligé d'effectuer les arrondis, au niveau des euros, pour le service des eaux on a arrondi à l'euro supérieur et pour l'assainissement à l'euro inférieur donc on a bien notifié l'augmentation que ça faisait au niveau de l'eau, on n'a pas notifié la baisse au niveau de l'assainissement, ce qui fait que pour l'ensemble des deux taxes on est à 0 % d'augmentation pour le tarif de l'eau et de l'assainissement. Je tiens à faire remarquer que c'est la 6^{ème} année consécutive que les tarifs de l'eau et de l'assainissement sur la Ville de Besançon n'augmentent pas.

M. LE MAIRE : Je le répète car je ne suis pas sûr que tout le monde ait entendu, c'est la 6^{ème} année consécutive que les tarifs pour l'eau et l'assainissement n'augmentent pas. J'ai vu des personnes arriver dans la salle, alors c'est pour qu'elles puissent noter cela.

M. Marcel POCHARD : Par rapport à la réflexion de M. LIME, parce qu'effectivement on peut maintenir pendant dix ans le prix de l'eau, tout le problème est de savoir quel est l'état du patrimoine. Donc ce genre d'observation est d'une gratuité extrêmement forte, c'est le cas de le dire, et c'est un peu démagogique mais le jour, Monsieur LIME, où vous m'aurez fait un état du patrimoine en matière d'eau et d'assainissement sur 6 ans, je vous dirai bravo Monsieur LIME, surtout si vous l'avez amélioré.

M. LE MAIRE : Eh bien Monsieur POCHARD, vous pouvez dire bravo à M. LIME. Vous pouvez aller constater sur place qu'effectivement notre patrimoine est d'une qualité exceptionnelle, nous sommes même actuellement en train d'utiliser des techniques nouvelles qu'on m'a expliquées l'autre jour. Vous savez qu'il y avait encore des branchements en plomb et que le plomb peut amener le saturnisme. Il y a une nouvelle technologie mise en place actuellement qui permet de plastifier des conduites sans les remplacer, c'est-à-dire que sous pression on ne change pas le tuyau en plomb mais on met quelques dixièmes ou quelques centièmes de millimètres de plastique, on plastifie la canalisation sans creuser ni défoncer les trottoirs. Donc nous sommes très très en avance, il y a un très très bon travail du service des Eaux et je félicite les responsables de ce service qui sont là ce soir, on a un réseau merveilleux, tellement merveilleux que lorsqu'il y a quelques années il était question de le vendre, on s'était précipité pour l'acheter mais nous ne l'avons pas vendu. J'en profite pour dire, j'ai appris cela il y a quelques jours, qu'un certain nombre de villes qui n'avaient pas fait le même choix que Besançon et qui ont vendu à des grandes compagnies leur réseau d'eau -des villes de toutes couleurs politiques d'ailleurs- ont actuellement des soucis parce qu'elles n'ont pas fait d'investissement sur le réseau d'eau et actuellement les grandes compagnies qui ont acheté leur réseau leur disent : nous n'avons pas augmenté le prix de l'eau mais il faut refaire les canalisations. Et nous à Besançon, nous n'avons pas augmenté l'eau mais nous avons amélioré la qualité de notre réseau et chaque année nous avons des tranches successives pour apporter l'eau, aux Ragots par exemple. Chaque année on affecte quelques millions pour creuser quelques kilomètres ou quelques centaines de mètres et amener l'eau à des points de Besançon qui ne l'ont pas encore. Bien sûr, on n'a pas encore mis l'eau à la ferme de la Jorande ! Ça ne sera pas fait tout de suite parce qu'il y a très peu de monde là-bas.

Mme Françoise BRANGET : Je voudrais intervenir sur la tarification de l'allée couverte parce que c'est bien les tarifs de 2002 que l'on nous annonce et je crois qu'on est en train de mettre au point, en ce moment, la nouvelle tarification pour le marché couvert et celle qui entrera en fonction lors de l'installation dans le nouveau marché couvert. Là j'ai regardé un petit peu la tarification qu'on nous annonce, on dit qu'il n'y a pas d'augmentation, alors effectivement il n'y a pas de commune mesure entre la tarification actuelle sur l'ancienne allée couverte et sur le nouveau marché. On peut comprendre que les infrastructures améliorées puissent engendrer une augmentation de prix. Mais par contre, je voudrais amener une réflexion parce qu'actuellement on est à 74 F du m² par mois et on va passer dans le nouveau marché à un minimum plancher de 175 et voire -j'ai relevé le prix le plus haut- 240 F du m² mensuel. Ecoutez, je n'ai jamais relevé de prix pareils à Besançon. Au niveau des loyers commerciaux, sur toute la ville on est à des kilomètres de ça.

M. LE MAIRE : On ne peut pas comparer cela.

Mme Françoise BRANGET : On peut quand même le comparer parce que vous offrez un service, je suis d'accord, qui comprend un toit, un chauffage et un gardiennage. Tout cela rentre dans le prix, je suis d'accord. Mais je trouve que ces prix sont prohibitifs parce que je vais vous dire le prix moyen du m² en location commerciale à Besançon, c'est 50 F du m² même pour les magasins les plus luxueux du centre-ville. Mais si ! Ça peut se comparer parce qu'une case de 10 m² qui est louée 3 084 F et 50 F le m² pour une réserve, 50 F du m² c'est le prix d'un magasin au centre-ville, ce n'est pas le prix d'une réserve, je trouve que c'est prohibitif. Je ne sais pas si vous comptez comme ça rentabiliser l'investissement du Marché/Beaux-Arts, mais ça surprend.

M. LE MAIRE : Madame BRANGET, il ne faut pas aller trop loin, là vous sombrez dans la démagogie et je vais vous expliquer pourquoi. Le Marché/Beaux-Arts c'est une opération -le marché couvert, je ne parle pas de la globalité de l'opération- qui coûte à peu près de tête 50 millions de francs...

Mme Françoise BRANGET : Et alors, ce n'est pas aux commerçants de payer !

M. LE MAIRE : Ce n'est pas aux commerçants de payer mais demain nous allons mettre à la disposition des commerçants des cases réaménagées avec des réserves, avec des frigos, avec un parking, des conditions de travail absolument remarquables et le prix va passer de 2 000 à 3 000 et quelques francs. Si, le prix de la case va passer, les prix que vous avez donnés sont exacts, à 3 500 F...

Mme Françoise BRANGET : 74 F à l'heure actuelle, 200 en moyenne après...

M. LE MAIRE : ... il faut savoir simplement si vous considérez que c'est à l'ensemble des Bisontins de payer la différence. Je crois que vous ne pouvez pas non plus premièrement demander des investissements, deuxièmement demander des baisses des impôts locaux. Là nous faisons payer une partie, une toute petite partie de ces aménagements aux commerçants. Bien sûr, c'est toujours trop cher, c'est comme si vous demandez à quelqu'un s'il préfère être pauvre et malade ou riche et en bonne santé, tout le monde vous dit je veux être riche et en bonne santé. Là si effectivement on peut baisser le prix, tout le monde sera d'accord mais je crois qu'il faut quand même être raisonnable. Les Bisontins investissent 50 millions de francs pour ce marché couvert, on va avoir un très beau marché couvert. D'ailleurs vous ne pouvez pas donner les prix puisque nous sommes en train de discuter avec eux et les prix ne sont pas arrêtés mais il faut que l'on arrive à trouver un compromis entre l'intérêt des commerçants qui sont des gens dynamiques et qui mettent beaucoup d'animation au centre-ville et l'intérêt de la ville que nous représentons tous, vous et moi.

M. Vincent FUSTER : Je voulais simplement préciser et le Maire vous a répondu, premièrement que ce n'est pas arrêté, deuxièmement Madame BRANGET, cela fait des mois et des mois que nous discutons avec les commerçants pour arriver à trouver un terrain d'entente, donc rien n'est arrêté et le meilleur exemple c'est que nous avons parlé de ce problème en Municipalité lundi et que nous avons de nouveau rendez-vous avec les commerçants lundi prochain pour discuter de ces tarifs. Donc on ne peut pas affirmer aujourd'hui que c'est de 175 F le m² jusqu'à 240 F, parce que je ne sais pas où vous avez cette source d'information, on n'a jamais parlé de 240 F le m²...

Mme Françoise BRANGET : C'est marqué là... le loyer...

M. Vincent FUSTER : Vous avez dû un peu interpréter mais bon... Aujourd'hui, rien n'est arrêté, Madame BRANGET, il y aura un prix commun pour tout le monde, et encore une fois nous discutons avec les commerçants et ça fait quelques mois que nous le faisons avec Jacques MARIOT et que nous essayons de trouver un compromis avec eux. Je vous signale d'ailleurs que pratiquement toutes les cases aujourd'hui sont prises par les commerçants de l'ancien marché en priorité puisque nous leur avons laissé la priorité sur le choix des nouvelles cases.

M. LE MAIRE : Ne perdez pas de vue que ce sont des cases aménagées...

M. Vincent FUSTER : Chauffées...

M. LE MAIRE : ... avec des réserves, avec du parking, chauffées, gardiennées, balayées.

M. Vincent FUSTER : Simplement pour terminer, Madame, que vous le sachiez, que tout le monde le sache ici, avec un prix de 175 F le m² la Ville de Besançon mettra 500 000 F par an au bout, en fonctionnement. Nous ne parlons pas des investissements, nous parlons du fonctionnement. Ça c'est peut-être des chiffres qu'il faut annoncer aussi.

Mme Françoise BRANGET : Je peux répondre ? Si j'ai parlé de 240 F du m², c'est simplement le document que j'ai eu en commission : effectivement pour une case de 10,13 m² vous avez 2 434 F de loyer, je fais une division, j'obtiens 240,29 F du m².

M. Vincent FUSTER : Parce qu'on tient compte du linéaire.

Mme Françoise BRANGET : Là c'était la surface au m², je ne tiens pas compte du linéaire. Ceci dit, on ne va pas discuter là-dessus. Je dis simplement que les commerçants -vous discutez avec eux mais moi aussi je discute avec eux- et les doléances que je présente là sont les leurs.

M. LE MAIRE : C'est sûr, si vous leur demandez s'ils veulent payer moins cher...

Mme Françoise BRANGET : Attendez, j'ai un élément de comparaison, par exemple à Dijon vous avez une halle couverte avec du chauffage, avec un gardiennage, le prix est de 138 F du m². Alors ils n'ont peut-être pas un aussi beau marché que le nôtre, mais ça ce n'est pas le choix des commerçants ni même des habitants, c'est le choix de la Municipalité d'avoir fait un marché «sanctuaire» comme dirait Catherine COMTE-DELEUZE, mais ceci dit...

M. Jean ROSSELOT : Les rapports entre Dijon et Besançon vont être améliorés, on va amener les prix ici...

M. LE MAIRE : Vous vous rendez compte déjà qu'entre 138 F à Dijon et...

Mme Françoise BRANGET : 175 F c'est le plus bas... je veux simplement comparer avec les prix existants à Besançon, c'est tout.

M. LE MAIRE : On ne va pas jouer les marchands de tapis, ce n'est pas l'objet du débat ici, il y a une commission, vous en discuterez en commission...

Mme Françoise BRANGET : C'est bien les prix de 2002, non ?

M. LE MAIRE : Tout à fait. Je dis simplement que d'abord la différence entre Dijon et Besançon ce n'est pas entre 50 et 175, c'est entre 138 et 175 et il faut voir les services que nous apporterons. Ce prix n'est pas arrêté, alors n'allez pas vous répandre, il n'est pas arrêté puisque nous sommes en train d'en discuter ; d'autre part, dites-moi si vous faites comme proposition que l'on mette 500 000 F de dépenses en plus au budget principal.

Mme Françoise BRANGET : On va en mettre bien plus avec le parking des Beaux-Arts et avec le cinéma, je ne m'inquiète pas.

M. LE MAIRE : Vous ne me répondez pas. C'est de bonne guerre Madame BRANGET, mais là vous exagérez.

M. Christophe LIME : Simplement, je crois que ça devrait être la première fois que M. POCHARD va me remercier, et ce sera peut-être la dernière...

M. LE MAIRE : Tout arrive !

M. Christophe LIME : ... simplement pour lui dire que le gros avantage d'être en régie, c'est que l'ensemble de nos bénéficiaires sont réinvestis, ce qui nous permet d'avoir des investissements chaque année d'une très très grande hauteur. L'année prochaine on aura un investissement de 100 millions de francs pour l'amélioration de la station d'épuration, qui pourra permettre 200 000 équivalents en terme d'habitants. Nous n'aurons ainsi pratiquement plus de rejet au niveau du Doubs sur l'ensemble de la ville, puisque je vous rappelle que 92 % des usagers de l'eau sont raccordés à un assainissement collectif, ce qui est un des pourcentages les plus élevés au niveau de la France. Aujourd'hui on poursuit les investissements, le Maire l'a dit tout à l'heure, notamment pour des renouvellements sur l'ensemble de nos branchements d'eau qui devraient pouvoir nous permettre d'avoir éliminé l'ensemble du plomb dans une dizaine d'années comme le prévoit la directive européenne. Nous sommes aussi en train d'interconnecter l'ensemble de nos réseaux d'eau pour pouvoir sécuriser l'ensemble de nos approvisionnements et nous continuons la réfection de nos vieux égouts pour avoir, tout particulièrement dans la Boucle, une évacuation la plus rapide possible afin d'éviter tout ce qui est odeurs, etc. Le dernier point est une recherche systématique des gains de productivité à l'intérieur de ces services qui permettent d'avoir une amélioration régulière au niveau des usagers. Donc on prépare régulièrement l'avenir tout en maintenant nos tarifs, ce qui est quand même assez extraordinaire et assez exceptionnel».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des commissions concernées et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces nouveaux tarifs pour l'année 2002.

Récépissé préfectoral du 23 novembre 2001.